

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2013

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°945 SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2013

*La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.
Mme ERVERA l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.*

Présents : Jean-Louis Barth, Jean-François Bel, Christine Boutin, Philippe Brillault, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Fanny Ervera, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Alexandre Joly, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jean-Philippe Mallé, Jeanine Mary, Karl Olive, Philippe Pivert, Hervé Planchenault, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, André Sylvestre, Philippe Tautou, Jean-Marie Tétart, Yves Vandewalle, Michel Vialay, Michel Vignier, Ismaïla Wane.

Excusés : Marie-Hélène Aubert (Pouvoir à Alain Schmitz), François Deligné (Pouvoir à André Sylvestre), Didier Jouy, Joël Tissier.

Communications de Monsieur le Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – J'accueille Christel Andres, du département de la Vienne. Elle occupera les fonctions de Directrice de l'économie et de l'emploi. Notre organigramme est maintenant au complet.

Vous avez par ailleurs reçu une invitation pour participer à « Territoires en projet ». Il s'agit de la seconde édition, après celle de l'automne 2011. Le Président Directeur général de l'Etablissement public Paris-Saclay sera présent, ainsi que le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Yvelines, des élus du Havre et de Saint-Malo. L'EPFY, Ville Aménagement, l'AUDAS, l'ADIL et l'EPAMSA y participeront également. Je vous invite à relayer ces invitations aux maires de nos cantons, car nous comptons trop peu de maires inscrits, alors que ce projet leur est principalement destiné. Cette manifestation aura lieu le jeudi 11 avril de 11 heures 30 à 19 heures 30.

Nous tenons en outre à votre disposition une plaquette de présentation de la carte de transport « Améthyste », une invitation pour l'exposition du mardi 23 avril, ainsi que la liste des ateliers de l'éco-département, débutèrent en mai 2012. Un élu étant responsable de chaque atelier, Jean-François Bel a eu la charge de l'atelier du 21 février 2013 portant sur les économies d'énergie dans les bâtiments publics. Yves Vandewalle a présidé l'atelier écotourisme, de la connaissance des marchés à l'action. Jean-François Raynal avait pour sa part présidé un atelier sur le bois : une filière d'avenir.

Des élèves de l'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) du lycée « Jean-Paul II » de Sartrouville assisteront à la présente séance. Pierre Fond les recevra.

En outre, les mandats des comités locaux d'information et de concertation, les CLIC, pour les dépôts souterrains de gaz naturel de Beynes et Saint-Illiers-la-Ville, exploités par la société Storengy arrivent très prochainement à échéance. De ce fait, en application du décret du 7 février 2012, Monsieur le Préfet doit créer des commissions de suivi de sites, les CSS, qui se substitueront aux CLIC actuellement en place. Il nous est demandé de désigner pour chaque site un représentant titulaire et son suppléant. J'ai reçu pour le site de Beynes les candidatures d'Hervé Planchenault au poste de titulaire et de Laurent Richard au poste de suppléant. J'ai reçu pour Saint-Illiers-la-Ville les candidatures de Didier Jouy au poste de titulaire et de Maryse Di Bernardo au poste de suppléant.

Le Conseil général adopte ces candidatures à l'unanimité.

Enfin, en application de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai fait distribuer sur vos tables la liste des marchés notifiés entre le 10 février 2013 et le 24 mars 2013, conformément à la délégation que vous avez bien voulu me donner. Dont acte.

Adoption de comptes rendus analytiques

M. LE PRESIDENT – Nous en avons deux à adopter, ceux du 21 décembre 2012 et du 15 février 2013.

Les comptes rendus analytiques sont adoptés à l'unanimité, sans observation.

Politique Eco-Département

M. LE PRESIDENT – Je tiens à remercier tous ceux ayant participé au groupe de travail : Daniel Level, Jean-François Raynal, Ghislain Fournier et Joël Tissier, dont je regrette l'absence aujourd'hui.

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* - Le département des Yvelines a toujours été attaché à son environnement. Les politiques dans ce domaine ont été multipliées. Le temps passant, un besoin profond de se reposer les questions fondamentales est apparu, pour actualiser et réorienter notre politique, principalement dans trois domaines.

Le premier concerne la trame verte et les paysages des Yvelines. Il a été rappelé dans le schéma départemental pour un aménagement durable et équilibré des Yvelines (SDADEY) que l'attractivité économique et résidentielle du territoire était un axe déterminant. Elle renvoie à notre capacité à attirer les entreprises de premier plan pour assurer l'emploi et la richesse du Département, et notre capacité à conserver un département vert, accueillant et où il fasse bon vivre.

Le second pôle concerne un projet extrêmement moderne, la réflexion à la contribution du département à la lutte contre l'effet de serre, et notre politique de gestion de l'énergie. Il nous faut aujourd'hui nous moderniser et adapter une trame générale bien plus forte.

Enfin, le Département a toujours eu une politique de l'eau extrêmement précise et il convient maintenant de nous interroger : faut-il conserver une politique de l'eau ? La réponse à cette question est évidemment affirmative, mais quelle doit-elle être ? Comment s'adapter à la réalité d'aujourd'hui ?

La trame verte et le paysage

La loi de 1985 sur les territoires naturels et sensibles nous a accompagnés dans notre politique. Elle a permis de collecter de l'argent autour de ses différents sujets. 53 millions d'euros ont ainsi été dépensés, à hauteur de deux tiers pour des acquisitions et d'un tiers pour des réaménagements. L'esprit de la loi de 1985 visait à acquérir et améliorer, en vue d'ouvertures au public. Il nous faut aujourd'hui nous interroger. Cette ouverture a-t-elle été conduite de manière rationnelle ? Le plus grand nombre en bénéficie-t-il ?

Il nous faut par ailleurs nous interroger sur l'éventuelle réorientation de nos acquisitions, afin qu'elles correspondent réellement à la masse de nos citoyens la plus importante. Nous nous devons de réorganiser toute notre politique en conséquence.

Par ailleurs, nous n'avons pas engagé toutes les dépenses que nous pouvions engager. Il demeure une somme résiduelle de 13 millions d'euros. Il apparaît aujourd'hui possible d'engager des projets d'avenir qui concerneraient une importante population. Il semble à ce titre tout à fait pertinent d'investir dans l'espace neuf et rayonnant qu'est « Le Peuple de l'Herbe », à Carrières-sous-Poissy, qui est situé à proximité d'une zone qui accueillera de nouvelles populations. La stratégie dans ce domaine est pluriannuelle.

Le second projet dont je souhaitais vous parler est la valorisation des plaines de la « boucle de la Seine », à Montesson, où je réside. Il s'agit du secteur des Yvelines où la densité de population est la plus forte. Sa population a crû de manière très importante. A Montesson, sa croissance a dépassé les 60 % en trente ans. Une étude de la région Ile-de-France, qui a délégué l'Agence de l'espace vert, les Yvelines et la communauté de communes a été engagée à ce sujet. Elle porte sur le devenir des terres libres qui n'ont pas été bâties. Nous devons aujourd'hui réfléchir à leurs destinations, au plus grand bénéfice de la boucle de Montesson, mais aussi de l'ensemble du Département. Le projet du parc départemental, qui reçoit 70 000 visiteurs par an, a constitué une première étape importante, avec l'aide du dispositif ENS (Espaces Naturels Sensibles).

La politique de l'ENS doit aujourd'hui être de plus en plus tournée vers des zones à forte densité de population, où l'offre d'espaces verts aménagés doit croître. Pour autant, il ne faut pas abandonner les autres projets. Des politiques générales ont par exemple été engagées dans les forêts. Néanmoins, il est compréhensible de se demander si l'ouverture des forêts concerne réellement le plus grand nombre. Il faudra en débattre.

Nous avons par ailleurs le projet de renforcer les trames vertes au cœur de nos villes, pour qu'elles soient plus souriantes, et pour amener la nature en ville. De réflexions importantes ont commencé mais des efforts additionnels semblent encore possibles.

Pour sa part, le concours des villes et villages fleuris est toujours très populaire. Le nombre de participants ne cesse de croître. Nous voudrions l'orienter autour du statut d'éco-département, et en tenir compte dans les prix de ce concours. Il existe en outre des concours interdépartementaux, et il est aujourd'hui proposé que nous y participions.

Un travail est par ailleurs nécessaire avec les maîtres d'ouvrage s'agissant des enjeux écologiques. En effet, partout où la population augmente, il convient d'engager une compensation environnementale et écologique. Face à une augmentation de population, comment prévoir les compensations environnementales ? En tout cas, nous les estimons indispensables, sachant que le

Département devra produire 9 000 logements par an. Nous pensons en outre qu'il serait pertinent de proposer un partenariat avec l'EPAMSA. Enfin, il faudrait également aider l'école AgroParisTech où existent des compétences qu'il faudrait associer au développement de nos projets.

Nous pouvons par ailleurs nous appuyer sur l'outil CAUE en ce qui concerne les grands paysages. Il faudrait le développer et renforcer son partenariat, avec une politique d'aménagement qui inclura encore davantage les espaces verts.

Nous comptons enfin de nombreux projets le long de la Seine. Nous les poursuivrons, en nous servant du SNS, où des services piétons et cyclistes se développent.

L'optimisation de la gestion de l'énergie sur le territoire

Nous faisons face à diverses obligations. Pour y répondre, nous établissons actuellement notre plan climat énergie territorial. Nous avons fait des choix politiques. Nous avons notamment souligné que notre département en tant qu'institution devait être exemplaire. Nous nous devons également d'être précis sur notre politique des bâtiments, en particulier dans nos collèges. Celui de Chatou est d'ailleurs un fleuron de notre territoire.

Il en va de même des routes départementales, pour lesquelles notre politique doit être précise, autour de la qualité du goudron froid, de la reconstruction de la route sur la route, de la commande publique mais aussi de l'art d'associer nos agents à l'écogeste. Il apparaît manifestement une volonté de faire du département un département exemplaire dans le domaine de l'énergie au sens large.

Rappelons qu'il n'existe pas de développement durable sans équilibre entre l'environnement, le social et le réalisme économique. Dans le domaine social, il est tout d'abord indispensable de lutter contre la précarité énergétique. A ce sujet, nous évoquerons plus tard le projet Habiter mieux en Yvelines. Nous savons déjà que les ménages en situation difficile utilisent 10 % de leurs ressources pour payer leur facture d'énergie. Nous pouvons contribuer à améliorer la situation dans ce domaine en partenariat avec l'Etat et l'ANAH.

Par ailleurs, il est important de rappeler l'existence de la base de données qui recense les projets exemplaires, par exemple quand une entreprise a réussi un projet. Nous voulons diffuser cette base, pour que chacun puisse y puiser des idées.

Enfin, comme l'a rappelé le Président, des ateliers thématiques ont été lancés et seront développés.

Comment recentrer notre politique de l'eau ?

Nous savons tous que notre département compte 600 kilomètres de rivières (100 kilomètres pour la Seine et 500 kilomètres de petites rivières). Nous pouvons agir pour tous ces ensembles. Nous avons en outre engagé des partenariats avec de nombreuses associations. Nous avons notamment signé des conventions et des contrats avec le SMSO. Il faudra signer des conventions similaires avec le SMAGER et le COBHAMA. Le COBHAMA est la seule instance où une politique a été déterminée au sujet du SAGE, dans la vallée de la Mauldre et ses affluents. Il convient de développer ce genre de partenariats.

J'évoquerai ensuite le SMAGER, cher à Christine Boutin qui y a œuvré pendant de nombreuses années. Pour rappel, le SMAGER gère l'ensemble du bassin hydraulique qui alimentait par le passé le château de Versailles. Il faudra également approfondir ce partenariat. Les étangs de Hollande en sont le plus beau symbole. Je pense d'ailleurs qu'il n'est pas d'actualité de le débaptiser.

Quels sont les axes d'actions relatifs à l'eau sur le territoire ? Rappelons tout d'abord que l'Agence de l'eau Seine-Normandie y est l'acteur majeur. Elle dépense 1 milliard d'euros par an sur l'ensemble du bassin et compte 500 employés. Elle contribue de manière très précise à l'amélioration de la situation. La région Ile-de-France apporte aussi sa contribution, de même que notre département. Précisons que la région Ile-de-France et le département sont des institutions qui ne sont pas obligées de conduire une politique de l'eau.

Pourquoi n'existe-t-il pas de guichet unique entre ces trois intervenants ? Tout d'abord, l'Agence de l'eau a souligné que ce guichet existait dans bien des endroits du bassin. Il s'agit de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. La politique générale de l'eau est d'abord conçue et débattue au sein de cette agence, où j'ai l'honneur de vous représenter. La politique du département ne peut que s'inscrire dans la politique de cette agence, en s'appuyant sur les points locaux les plus intelligents et performants. Nous avons notamment consenti à des efforts importants dans le domaine de la pollution de l'eau, avec des réhabilitations de nos stations d'épuration. Nous avons dépensé plus de 9 millions d'euros par an dans ces projets, qui arrivent aujourd'hui à leur terme. Sachez à ce propos que les tuyaux qui apportent l'eau coûtent aussi cher que les stations elles-mêmes. Il convient donc désormais de transférer notre aide à la révision de ces tuyauteries. Il faudrait contribuer à la rénovation de ces conduites, notamment là où les populations sont amenées à se développer.

Il ne faut pas négliger pour autant toutes les petites rivières, sachant que les stations d'épuration ne sont pas les seules sources d'amélioration de la qualité de l'eau. Les rivières peuvent être réorganisées, par exemple autour de la manière dont les végétaux sont plantés, sur la manière de réoxygéner l'eau, etc. Il existe pour cela des techniques relativement simples. Nous pensons qu'il faut également réorienter notre politique dans cette voie.

Il est demandé à nos communes de se regrouper. Notre préfet, Michel Jau, a réorganisé les communautés de communes et les communautés d'agglomérations. Dans le même temps, il ne faudrait pas que ces évolutions entraînent des baisses de contribution aux problématiques de l'eau. Ainsi, le fait de verser 15 % d'aides aux grandes villes et 35 % aux petites villes constitue un frein manifeste. Peut-être faudrait-il plutôt envisager un taux unique, afin d'éviter toute dispersion. Rappelez-vous en outre qu'il a fallu délibérer sur le cas des petites communes qui ont rejoint de plus grandes communes. Il convient certes de continuer à conduire une politique de l'eau, mais il faut surtout réfléchir à la manière de la réorganiser.

Ma présentation en trois axes est maintenant achevée, autour de la trame verte et des paysages, de l'optimisation de la gestion et des énergies, et de la nouvelle politique de l'eau.

Sur ces différentes réflexions et propositions, la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Merci de nous avoir apporté ta grande compétence dans ces domaines, sachant que cette délibération est complexe.

JEAN-LOUIS BARTH - Je tiens à citer un domaine dans lequel nous ne sommes pas exemplaires et qui a été oublié. Il constituerait pourtant un critère important pour faire des Yvelines un éco-département. Il s'agit du sujet des transports en commun. Vous n'en avez pas parlé. La pollution permanente causée par la circulation des véhicules, qui stagnent ou roulent difficilement, constitue pourtant un sujet d'importance.

J'ai lu récemment dans un dossier consacré à l'immobilier du *Nouvel Observateur* que l'attractivité des Yvelines était fortement handicapée par les difficultés de circulation. Il semble que la zone verte périphérique soit abandonnée à son triste sort, à l'écart des schémas directeurs et des métropoles. Aucun développement n'est prévu la concernant. Il est simplement envisagé de reconstruire la ville sur la ville, ce qui me rappelle les magnifiques principes d'urbanisme des villes du Moyen-Age. Il fallait alors construire entre les remparts et l'on pouvait, au final, passer d'un bâtiment en encorbellement à un autre par le dernier étage. Si nous poursuivons dans cette voie, les populations finiront sans doute par créer des faubourgs où elles pourront enfin respirer.

Il apparaît en tout cas un grave déficit et je désespère de voir notre département se saisir de ces problématiques de transport, et pas uniquement du tramway. Il apparaît en outre une certaine surdité de la part de l'assemblée. Rien ne nous empêcherait pourtant d'étudier les besoins de notre département et de constituer une plate-forme d'échanges avec le STIF, pour viser la mise en place d'une plate-forme globale. Cette approche apparaît indispensable pour devenir un éco-département.

JEAN-MARIE TETART - La remise d'un avis négatif sur le SDRIF portait essentiellement sur les insuffisances de transport. La liste de réserves sur le projet de PDU concernait aussi ce point. A ces deux occasions, nous avons essayé de nouer un dialogue avec les vice-présidents de la Région et le STIF. Ce fut une opportunité de faire valoir nos options, car ces options sont réelles. Nous disposons notamment d'un schéma de déplacement.

Au-delà des plafonds de subvention, il s'agirait d'accompagner les dispositifs qui nous paraissent adaptés. Les opportunités sont nombreuses, depuis les gares et les parcs-relais jusqu'aux aménagements d'arrêts de bus. Nous ne voulons en revanche pas nous associer à la construction des lignes, qui relèvent du STIF.

M. LE PRESIDENT – Nous avons effectivement voté un avis négatif sur le SDRIF. Le problème du transport reste d'ailleurs extrêmement préoccupant, et pas uniquement autour des problématiques d'emploi ou de logement. Nous accumulons les retards. C'est pour cette raison que nous reprenons la main sur l'Etat ou la région dès que possible. Nous avons par exemple investi 100 millions d'euros dans la ligne de Sartrouville et Montesson, qui permet d'éviter les embouteillages. Nous avons également investi dans la RD 30. N'oublions pas toutefois que ces compétences ne sont pas les nôtres. La Région aurait dû intervenir, car l'intérêt du projet dépasse largement le département.

En tout cas, nous sommes tous parfaitement conscients que le transport reste le principal défaut de notre département. Les Yvelinois sont d'ailleurs la population francilienne qui utilise le plus son véhicule personnel pour se rendre à son lieu de travail.

PIERRE FOND - L'exposé sur les principes de protection environnementale a été très complet. La forme que pourrait prendre le développement urbain est au cœur des politiques et des pratiques de la société, et ce depuis très longtemps. Il suffit pour s'en convaincre d'étudier l'excellente somme L'Histoire de la ville. Il est clair en tout cas que les principes de réalisation de la ville ont été variables dans le temps, pour des pratiques et des comportements individuels très constants. Quelles

que soient les propositions, les habitants des villes se la réapproprient toujours, de la même manière que les habitants vivant dans des constructions de Le Corbusier ont souvent rajouté des lambris ou des toits, là où le bâtiment était plat à l'origine. Au fond, les habitants redonnent de l'humanité aux ouvrages. L'occupation de l'espace constitue manifestement un sujet fondamental, et il ne faut pas que la ville consomme trop d'espace vert. Il faut les conserver et faire en sorte que les projets soient réalistes et économes en termes d'espace.

J'évoquerai ensuite les transports. Il s'agit principalement d'une compétence de la région et de l'Etat, pour laquelle je souhaiterais que les intentions correspondent à la capacité d'agir. Nous exprimons des intentions de développement des infrastructures de transport, mais la réalisation ne rejoint que rarement ces intentions, ce qui suscite des insatisfactions et des commentaires. Le fait de placer des habitants dans des zones éloignées sans leur avoir auparavant proposé de solutions de transport constitue un exemple caractéristique.

Prenez le cas d'Eole. Même si nous avons l'intention de construire ce projet, peut-être ne sera-t-il jamais mené à bien. Dans ma ville ou à Montesson, par exemple, 20 000 ou 30 000 véhicules circulent par jour. Pourtant, aucun aménagement n'est construit. Heureusement dès lors que des constructions sont engagées au niveau départemental.

Il manque aujourd'hui au SDRIF de faire preuve de réalisme, pour passer du rêve à des engagements réels. Cela fait quarante ans que la tangentielle Nord est évoquée. Il est aujourd'hui question de réaliser le tronçon central, mais la seule réponse parlementaire au retard du projet porte sur les nombreux vols commis sur les chantiers en Seine-Saint-Denis. Cette explication m'apparaît tout à fait incroyable. Il devrait être possible de sécuriser un chantier. Il en est de même pour la RN10. Les exemples sont nombreux. Nous nous contentons d'installer des populations, sans proposer de solutions de transport.

M. LE PRESIDENT – C'est pour cette raison que les maires de la vallée de Seine refusent tout projet de nouveau logement qui ne s'accompagnerait pas d'améliorations des conditions de transport.

PIERRE FOND - Je vous recommande personnellement de mesurer plus d'un mètre 90 et de présenter une solide corpulence pour pouvoir entrer dans certains RER.

CHRISTINE BOUTIN - Je rejoins ces propos. D'après mon expérience d'ancien Ministre de la Ville, je puis comprendre les réflexions amères de Jean-Louis. Néanmoins, il n'est pas possible dans un département comme les Yvelines de favoriser l'extension de la ville, Département où l'agriculture joue un rôle important. A ce titre, l'idée de concentrer les villes – qui n'est ni une idée de droite, ni une idée de gauche – me semble cohérente.

KARL OLIVE - Je souhaite revenir pour ma part sur les propos de Jean-Louis Barth, dont je partage les fondements. J'ai néanmoins trouvé certains de ses propos quelque peu virulents. J'espère que les amis de la famille politique de Monsieur Barth auront bien pris note de ses propos. J'espère aussi qu'ils sauront se montrer aussi virulents au moment du débat sur les contournements de transport, en particulier s'agissant de la RN104 ou du pont d'Achères.

J'ai par ailleurs écouté attentivement notre Président de la République hier soir. Il n'a mentionné ni le transport ni l'écodéveloppement. Il a préféré évoquer à de maintes reprises le sujet de la taxation. Je pense pourtant qu'il serait préférable que nous avancions ensemble.

FANNY ERVERA - Je m'associe aux propos de Jean-Louis Barth, auxquels je n'ai rien à retirer. Je ne puis que témoigner que notre secteur, autour de la Confluence, est de plus en plus sinistré et affiche un retard de 25 ans en termes d'infrastructures de transport. Aucun projet n'est acté ni même envisagé entre la communauté de Cergy, les deux rives et le cœur de la Confluence. Pourtant, cette zone va bientôt compter 500 000 habitants. Il ne se trouve même pas de gare TGV ! Nous ignorons comment continuer à vivre et circuler dans ce territoire, où le retard s'accumule.

Il convient d'abord de sortir des problématiques de politique partisane. Il en va de l'intérêt des populations. Il nous faut nous en préoccuper. Philippe Esenave s'est notamment battu sur le dossier de la 104, dont le bouclage est une nécessité absolue.

En ce qui me concerne, je regrette le projet du SDRIF, et je doute que je voterais ce schéma directeur si un vote était organisé présentement. En effet, il ne prend aucunement en compte la réalité de la vie des habitants.

JACQUES SAINT-AMAUX - Je rejoins les propos précédents. Je souhaite pour ma part soulever un point qui semble ignoré : l'éco-industrie. Nous rencontrons manifestement des difficultés à nous positionner sur le sujet de l'industrie, qui est trop souvent mal considéré. Pendant vingt ans, Limay a été considérée comme une poubelle. De nos jours, à une époque où l'on cherche de nouveaux emplois, l'éco-industrie est mieux considérée. Il faut certes assainir l'eau, mais il faut pour cela utiliser de nouvelles membranes et de nouveaux processus. Auparavant, il faudra les inventer, et c'est dans ce domaine que de nouveaux métiers seront créés. Toute une industrie a par exemple été nécessaire pour fabriquer Zoé.

Il ne faut pas considérer ce thème comme un thème annexe, à traiter quand nous en aurons le temps. De leur côté, les entreprises commencent à peine à s'en préoccuper. Toute entreprise qui rejoint une zone industrielle située à proximité d'une ville suscite encore un rejet. Les habitants veulent avant tout savoir à quoi sert une industrie nouvelle et si elle est utile. Ils se désintéressent des emplois créés. Plus personne ne veut construire de carrières, par exemple.

Il nous faut engager un important travail d'approche. Notez que le 14 juin se sont réunis à Limay une vingtaine d'entreprises (Total, Veolia, Suez, etc.) pour créer une véritable filière de l'éco-industrie. Si nous sommes effectivement un département exemplaire et que nous sommes capables de faire preuve d'anticipation, alors nous en bénéficierons. Mille emplois ont déjà été créés à Limay. Il s'agira alors d'un développement industriel global, pas limité à l'éco-industrie.

ANDRE SYLVESTRE - Je voterai cette délibération. Je me félicite que le Conseil général maintienne son aide aux préfabriqués scolaires.

J'exprimerai tout de même deux regrets. Le premier porte sur la suppression de l'aide aux communes pour les décharges sauvages. Le second concerne la suppression de l'aide à l'achat de véhicules propres, suppression qui me semble assez contradictoire avec le projet Zoé.

MICHEL VIGNIER - Je reste avant tout sensible au domaine de l'eau, qui a été excellemment présenté. Le fait de traîner les canalisations coûte effectivement très cher. Dans mon canton, la facture s'élève à 40 millions d'euros, car il faudra faire passer les canalisations sous la Seine. Le traitement de l'eau coûtera donc très cher. Néanmoins, rappelons-nous que la consommation d'eau n'est ni de droite ni de gauche. Seuls les choix d'accompagnement ou de soutien sont des démarches politiques. Je crois que les problématiques de traitement et de transport de l'eau ont bien été évoquées sur le plan de

l'écodéveloppement. Il convient maintenant de traiter en priorité les problématiques de pollution et les solutions pour contrer les pollueurs.

Notre responsabilité politique doit porter en amont sur la recherche et sur le traitement des déchets, et du côté des industriels sur l'amélioration des techniques agricoles. Je reste en effet convaincu que l'agriculture pollue et pose des problèmes de santé. Il faut donc pouvoir donner des directives à ce niveau, tout en engageant des actions de réduction de la consommation énergétique.

Même si la réduction du coût de l'eau a été évoquée, il ne faut pas oublier que ce coût relève aussi de la responsabilité de ceux qui polluent en amont. Ce problème doit donc être traité en amont.

YVES VANDEWALLE - Je partage les propos de Jacques Saint-Amaux s'agissant des éco-industries. Je me rendrai d'ailleurs prochainement à la SARP, qui est la première usine à produire des biocarburants de seconde génération. Il s'agit sans doute d'une piste de travail intéressante.

PIERRE LEQUILLER - Je soutiens le rapport de Jean-François Bel. Ce thème traverse les courants politiques et nous pouvons nous accorder à son sujet.

Je souhaite insister sur la nécessité de poursuivre nos actions en particulier s'agissant de la propreté de la Seine et de ses abords, dans le cadre du projet Seine. Il faut en faire une priorité du Département.

Je soulignerai enfin que le sujet des transports ne relève pas du rapport. Ils font partie des prérogatives de la région. Ils restent néanmoins une préoccupation déterminante, j'en conviens.

M. LE PRESIDENT – Je me félicite du débat qui vient de se tenir et de cette délibération, qui témoigne de l'attente de notre population et contribue à la défense de l'environnement. J'ai bien conscience néanmoins qu'une telle délibération sera toujours incomplète, notamment en ce qui concerne l'éco-industrie.

Il s'agit en tout cas d'un premier canevas intéressant, dans le domaine des espaces verts, de l'énergie et de l'eau.

Je resterai attaché à la mise en place d'un schéma départemental de l'eau. Nous pourrions également envisager un schéma départemental dans le domaine de l'industrie.

Je souhaite revenir ensuite sur l'abandon de l'aide à l'acquisition de véhicules propres. Ce dispositif est tombé en déshérence. Le dispositif lié au projet villes du futur, qui visait à faire émerger des véhicules propres accessibles à tous, a semblé plus efficace en termes de création d'emplois et d'image pour notre département.

Jean-Louis a longuement évoqué le transport. Ce sujet est omniprésent. J'ai pour ma part récemment débattu du SDRIF à Rocquencourt et j'ai invité les participants à contribuer à l'enquête publique. Tous les échanges qui se sont tenus ce jour-là ont porté sur les transports et tous ont affirmé la même chose : les solutions qui ont été envisagées font aujourd'hui défaut et nous affichons même un retard de 25 ans. Il en découle que les Yvelinois utilisent davantage leurs véhicules que les autres Franciliens. Monsieur Guyot, le Président du Directoire du Grand Paris m'a pour sa part souligné que la ligne verte était désormais officialisée et allait s'appeler la ligne 18. Comme il ne se trouve

que 18 lignes, nous sommes clairement les derniers à bénéficier d'une solution, d'autant que l'échéance de cette ligne se situe en 2030. Nous ignorons d'ailleurs si cette date est la date de son démarrage ou de son achèvement.

Au fond, les solutions sont repoussées éternellement, indépendamment des questions de compétences, sachant que nos compétences financières ne nous permettront pas de faire face à des travaux d'importance, que ce soit dans le Sud Yvelines ou dans la frange très dense située à proximité des Hauts-de-Seine. Je vous rappelle que la tangentielle Ouest fait l'objet de débats depuis quinze ans. Il semblerait néanmoins que ce dossier avance. J'ai en effet évoqué la possibilité avec Jean-Paul Huchon de peser une première pierre, afin de mettre en place un calendrier contraint. Peut-être la tangentielle Ouest pourra-t-elle se poursuivre jusqu'à Saint-Cyr-l'Ecole, voire jusqu'à la ville nouvelle, ce qui serait plus pratique que de relier directement Versailles-Chantiers. Quoiqu'il en soit, ce dossier avance beaucoup trop lentement. Il faut que l'Etat et la Région s'engagent pour prendre acte que les Yvelines sont le département le plus en retard dans le domaine du transport. Sans cette affirmation, nous resterons les derniers en Ile-de-France.

JEAN-LOUIS BARTH - Je vous rejoins moi aussi, mais rappelons-nous que nombre de départements ont par le passé organisé le transport par eux-mêmes, l'Eure-et-Loir notamment.

M. LE PRESIDENT – Je précise que ces départements ne sont pas soumis au STIF.

JEAN-LOUIS BARTH - C'est pour cette raison qu'il conviendrait d'abord de conduire une étude des besoins, afin de faire pression sur le STIF. Je rencontre moi aussi des responsables du STIF depuis un certain temps. Ils ont bien conscience de notre demande. Je ne parle pas d'infrastructures : il s'agirait seulement de mettre en place des lignes de transport sur route, ce qui ne présenterait pas un coût exorbitant. N'oubliez pas que le fait de rendre un vote défavorable ne s'apparente pas à une proposition.

M. LE PRESIDENT – En effet. Nous avons transmis il y a un an des préconisations à la Région, au sujet de l'ensemble des parties du territoire.

JEAN-MARIE TETART - Le STIF peut se montrer réceptif. Il a par exemple organisé l'extension de l'offre bus dans la grande couronne, à laquelle nous nous sommes associés. J'ai moi-même donné mon approbation et nous avons traité les extensions qui concernaient les Yvelines. Nous avons souligné que nous étions disposés à l'accompagner, d'autant que certains segments sont communs aux Yvelines et au STIF.

JEAN-PHILIPPE MALLE - Je puis vous apporter une précision concernant la ligne 18. Elle doit être achevée en 2030, pas commencer à cette date.

M. LE PRESIDENT – Très bien. Nous suivrons donc cette réalisation en 2030.

Le Conseil général adopte la délibération 5-3930 à l'unanimité.

Appel à projets « le bois : avenir de la construction et de la réhabilitation des bâtiments »

KARL OLIVE, *rapporteur* - Par délibération du 13 juillet 2012, l'Assemblée départementale a décidé de lancer un appel à projets, doté de 1,5 million d'euros et destiné à soutenir l'éco-construction.

Cet appel à projets est une des actions phare du Plan Seine. Le présent rapport a pour but d'attribuer à six projets, conformément à la sélection effectuée par un comité ad hoc, une subvention départementale.

L'appel à projets « Le bois : avenir de la construction et de la réhabilitation des bâtiments » poursuit les objectifs suivants : améliorer la compétitivité des entreprises locales, apporter des solutions techniques économiquement accessibles, valoriser le bois et encourager la collaboration inter filière bâtiment ou créer à terme des emplois dans la filière concernée.

L'appel à projets a été lancé officiellement le 13 juillet 2012. Il a donné lieu à 23 lettres d'intention de candidature puis à la réception de 13 dossiers. A l'issue de l'audition du 15 janvier 2013 dans les locaux de la Fabrique 21, 6 projets ont été déclarés lauréats.

Le projet MMOB est un projet de système constructif modulaire 3D à structure bois.

Le projet EFFICASE 78 est porté par Bessière, une entreprise de menuiserie industrielle.

Le projet MIX3B propose de concevoir des façades rideaux dont l'innovation tient dans la mixité bois-béton des panneaux préfabriqués

Le projet LOFTRIUM est porté par Logica Bois, société spécialisée dans la réalisation de bâtiments en ossature bois et isolés avec des matériaux naturels.

Le projet TRAPPES RENO consiste à réhabiliter un ensemble immobilier à Trappes, avec notamment 84 logements, afin de réduire les consommations énergétiques en mettant en place une isolation par l'extérieur

Dans le projet 3 ET PLUS, Brézillon a fait appel à OSSABOIS, qui est le premier opérateur national de la construction bois (conception, fabrication et pose de murs à ossature bois). Brézillon s'est également appuyé sur SODEARIF, filiale de Bouygues Construction qui assure le montage financier permettant la restructuration énergétique de l'existant par la vente de nouveaux logements.

Les dépenses éligibles couraient à compter du 19 octobre 2012, date de remise des dossiers complets. Du point de vue de la réglementation européenne, ces aides entrent dans le champ d'application du règlement « de minimis », la totalité des aides publiques relevant du de minimis étant plafonnée à 200 000 euros.

La subvention maximale proposée atteignait les montants suivants :

MMOB : 61 875 euros ; EFFICASE 78 : 200 000 euros ; MIX3B : 71 750 euros ; LOFTRIUM : 105 750 euros ; TRAPPES RENO : 200 000 euros ; 3 ET PLUS : 179 975 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

YVES VANDEWALLE - Mon co-président du jury connaissait bien le sujet et m'a apporté une aide précieuse. J'ai en outre été agréablement surpris des projets soumis au jury. Nous attendions presque exclusivement des projets de constructions en bois neuves, ce qui n'aurait pas apporté de nouveautés. Nous en avons tout de même reçu quelques-uns. Ils étaient particulièrement intéressants et incluaient notamment une baisse importante des coûts de construction.

Des bailleurs sociaux ont par ailleurs soumis des projets, pas uniquement des projets de construction neuve, mais aussi de réhabilitation d'immeubles par de la rénovation technique. Il est prévu à l'avenir de réduire la consommation énergétique des bâtiments en rénovation, et ce sujet sera extrêmement compliqué à traiter, surtout pour les immeubles. L'un des projets présentés permet justement de mettre en œuvre des mécanismes modulaires d'isolation, ce qui accélère la durée des chantiers. C'est donc tout à fait intéressant pour les chantiers occupés.

Les premiers résultats seront disponibles à l'automne prochain. Je pense qu'il apparaît un réel potentiel au niveau de l'écoconstruction, dans la mesure où l'habitat est une industrie assez lourde. En vallée de Seine, qui compte un voisinage de 12 millions d'habitants, les pistes de développement industriel sont très nombreuses.

M. LE PRESIDENT – Je précise que ces appels à projets sont inclus dans le plan Seine. Les projets seront présentés le 4 avril au salon des Aigles, puis au salon Batimat de Villepinte en novembre 2013, et enfin lors du Solar Décathlon de Versailles, en juin 2014. Ce dernier événement est une compétition internationale, qui a été précédemment accueillie à Madrid. Elle sera l'occasion de présenter nos lauréats. Non seulement un prix leur sera donné mais ils introduiront aussi leur projet, ce qui leur permettra de développer leur carnet d'adresses.

FANNY ERVERA - Le groupe de gauche a fait part de son étonnement lors de la cinquième. Il a souhaité obtenir des précisions concernant le dispositif de prêt remboursable qui aurait pu être utilisé. De telles modalités auraient été préférables.

ISMAÏLA WANE - Je me félicite de ce projet. J'en profite pour rappeler ma proposition concernant l'embauche de stagiaires des collègues.

M. LE PRESIDENT – Le problème des collégiens reste leur jeune âge, situé au-dessous de l'âge légal des apprentis. Si je me souviens bien, il s'agirait d'étudier dans quel contexte une action de sensibilisation des jeunes aux métiers du bois pourrait être conduite, n'est-ce pas ?

ISMAÏLA WANE - Non. Il s'agissait de faire en sorte que les entreprises et industries acceptent d'accueillir des collégiens de troisième pour leurs stages d'étude d'une semaine, sachant que ces entreprises bénéficient d'importantes subventions.

M. LE PRESIDENT – Vous avez raison. Il leur est souvent difficile de trouver un stage.

ISMAÏLA WANE - Rappelons qu'à cet âge la compréhension de l'entreprise est très importante. Or, il arrive souvent qu'ils exécutent leur stage dans des endroits peu appropriés, par exemple dans une pizzeria, ce qui donne une mauvaise image du monde de l'entreprise.

M. LE PRESIDENT – Il semble difficile de mettre en avant les dispositifs de versement de subventions pour justifier d’accueillir des stagiaires, mais nous pourrions effectivement interroger les entreprises.

YVES VANDEWALLE - Je suis moi-même sollicité par des amis qui cherchent un stage pour leur enfant. Cette recherche est toujours difficile. Je rejoins les propos d’Ismaïla Wane. Ce sujet me semble intéressant. Nous pourrions effectivement suggérer aux entreprises de prendre des stagiaires.

MICHEL VIGNIER - Même si des conventions intéressantes sont signées, même si l’ANRU s’investit, même si des réhabilitations sont engagées et même si des recherches d’économies sont montées, les habitants soulignent souvent qu’ils sont déçus par les travaux.

Dès lors, je pense qu’il faudrait prévoir dans tous les domaines où des appels d’offres sont lancés un critère portant sur les résultats obtenus. Les entreprises formulent toujours de belles promesses en amont, mais aucune évaluation n’est conduite en aval. Quand une entreprise s’engage à mettre en place une technique permettant une réduction des coûts, il faudrait le vérifier et supprimer l’aide si les réalisations ne rejoignent pas les prévisions. Certains projets qui peuvent sembler très innovants ne tiennent pas leurs promesses.

YVES VANDEWALLE - Je suis sensible à cet argument, car la performance énergétique se mesure. Il s’agit d’une piste intéressante pour l’avenir.

OLIVIER LEBRUN - Il faut néanmoins demeurer extrêmement vigilant sur ce point. Toute entreprise a besoin de s’appuyer sur une certaine visibilité pour ses projets. Elle risque de se retrouver en difficulté si la subvention est conditionnée à un résultat qui ne sera mesuré que deux ans plus tard.

J’aborderai ensuite le débat comparant l’avance remboursable et la subvention. Souvenons-nous qu’une subvention constitue une marque forte d’engagement de la part du département et des collectivités.

M. LE PRESIDENT – J’en conviens, en particulier dans le domaine de la recherche.

OLIVIER LEBRUN - Il faut éviter les dérives et savoir faire confiance aux entreprises, de manière contrôlée.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose d’intégrer cette option dans le second appel à projets bois.

YVES VANDEWALLE - Nous en tiendrons compte. Je précise ensuite que le stand du Conseil général au salon de Genève a rencontré un franc succès auprès des professionnels et de la presse. Il était d’ailleurs situé dans le hall central. Nous avons même fait l’objet d’un article dans le *New York Times*.

M. LE PRESIDENT – J’ai moi-même été interviewé par *Radio Bleue* sur le sujet des appels à projets.

YVES VANDEWALLE - En effet, nous savons d’ores et déjà que cet événement a été un succès.

Le Conseil général adopte la délibération 5-3897 à l’unanimité.

Rencontre en Yvelines 2013 pour des territoires en projet. Convention de financement

MICHEL COLIN, *rapporteur* - Le Conseil général organisera le 11 avril, en partenariat avec les principaux opérateurs publics de l'aménagement, la seconde édition des « Rencontres en Yvelines, pour des territoires en projet ».

Cet évènement constitue un moment fort de partage d'expériences et de débats entre les élus et les acteurs de l'urbain autour des projets urbains, source d'attractivité et d'identité pour le territoire.

L'édition 2013 sera placée sous le thème des temps-clés d'un projet urbain, lesquels sont « rêver son projet », « passer à l'acte » et « tenir le cap ». Chaque temps constitue en effet une étape-clé, pour laquelle des outils et des compétences doivent être utilisés pour faire avancer le projet dans la bonne direction.

Les échanges seront formalisés autour de présentations de projets urbains et rythmés par des tables rondes. Pour permettre la tenue de cette manifestation, les partenaires des « Rencontres en Yvelines, pour territoires en projet » ont chacun convenu d'une contribution, pour tenir un budget de 80 000 euros.

Les dépenses nécessaires à l'organisation des « Rencontres en Yvelines, pour territoires en projet » portent sur les frais de location de salle, de communication, de cocktails et d'animation.

Ainsi, il est proposé que le Département apporte une contribution financière d'un montant de 30 000 euros en vue des « Rencontres en Yvelines pour des territoires en projet » édition 2013, et adopte en conséquence la convention de financement afférente. La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a rendu un avis unanimement favorable et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-3912 à l'unanimité.

Parc du « Peuple de l'Herbe » à Carrières-sous-Poissy. Convention entre le Conseil général et les bénéficiaires du projet LIFE+ Seine City Park. Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine Normandie

M. LE PRESIDENT – Je précise que le parc n'est que le premier maillon du projet.

FANNY ERVERA, *rapporteur* - Ce projet a été évoqué par Jean-François dans la première délibération, à travers sa volonté de développer l'écologie dans le Département. Il s'agit ici de développer la trame verte à l'échelle de la Boucle de Chanteloup, projet qui s'inscrit dans le programme européen Life+.

Il s'agit de signer des conventions avec les bénéficiaires du projet de trame verte, les 2 Rives, les Ports de Paris et le Conseil Général. Un premier acompte a été versé dans le cadre de ce projet, il s'agit ici de signer une convention entre le Conseil général et les bénéficiaires, de demander une subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de signer la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable sur ce dossier et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-3910 à l'unanimité.

Avis du Département sur le schéma régional de cohérence écologique

JEAN-FRANÇOIS BEL, *suppléant*, JOËL LOISON, *rapporteur* - Joël Loison remplit en ce moment-même une mission que vous lui avez confiée. Il se faisait une joie de présenter ce dossier, que je résumerai.

Le Code de l'urbanisme prévoit que chaque région produise un schéma régional de cohérence écologique. Ce schéma est instruit par le Conseil régional d'Ile-de-France et par les services de l'Etat. Un dossier a été arrêté et l'avis des collectivités dites supérieures est demandé. Une enquête publique aura ensuite lieu, au cours du second semestre. Le dossier sera ensuite modifié en fonction des différents avis, pour une approbation en fin d'année. La cinquième commission a évoqué ce sujet et a unanimement approuvé le projet présenté par la région Ile-de-France.

Le schéma régional de cohérence écologique est d'abord un outil au service de l'aménagement du territoire. Il précise la nécessité de conserver les continuités écologiques, notamment les zones humides, déterminantes pour la biodiversité.

S'agissant des Yvelines, il est recommandé de veiller à éviter la disparition des zones humides et la fragmentation des espaces ouverts. En grandissant, les villes capitales ont toujours conservé des espaces verts. Paris et sa banlieue constituent malheureusement un contre-exemple. Il se trouve pourtant quelques rescapés, comme le champ de Mars. Personne n'envisage aujourd'hui de le bâtir. De même, nous avons conservé le bois de Boulogne et de Vincennes, mais il ne se trouve pas de bois au Nord et au Sud de Paris. A l'heure où le Grand Paris se dessine et où 85 villes des Yvelines en font partie, il nous faut savoir conserver les espaces verts.

Ce dossier est en phase avec la politique du Département. Nous avons rappelé plusieurs exemples, dont le Peuple de l'Herbe de Carrières-sous-Poissy. Il est apparu important de rappeler ce que nous avons engagé, pour que ces projets figurent en annexe du plan stratégique du RSCE.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis sur ce projet un avis favorable à l'unanimité.

JEAN-LOUIS BARTH - Le champ de Mars apparaît comme une belle dent creuse pour construire de la ville sur la ville.

Le Conseil général adopte la délibération 5-3925 à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je précise que Joël Loison est absent pour participer, à ma demande, au forum départemental de l'économie sociale et solidaire, au lycée Hoche à Versailles.

Projets structurants d'implantation économique. Adhésion à l'association « Biomis G3 »

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* - Le miscanthus est une herbacée de taille intermédiaire, située entre le bambou et la canne à sucre. Rappelons que le bambou est une herbe, comme la canne à sucre.

Le miscanthus absorbe la pollution et dégage une biomasse importante. Il peut donc trouver des débouchés dans l'industrie. Il est une alternative pour les agriculteurs qui ne savent pas que planter dans les zones polluées.

Il est proposé aujourd'hui d'étendre ces cultures sur les terres polluées de la boucle de Chanteloup-les-Vignes de 50 à 150 hectares, et d'adhérer à ce projet à hauteur de 15 000 euros par an. La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a rendu un avis unanimement favorable et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme. Yves Vandewalle sera notre représentant dans cette association.

ISMAÏLA WANE - Quel est l'intérêt de cette herbe ?

JEAN-FRANÇOIS BEL - Elle dépollue légèrement mais surtout produit beaucoup de biomasse, sachant que nous comptons de nombreuses terres polluées où nous ne savons pas que planter. Il s'agit d'une solution d'avenir.

M. LE PRESIDENT – Nous avons espoir que cette plante dépollue en partie les sols. Cette production a tendance à se généraliser, pour laquelle la Seine-et-Marne a joué un rôle de pionnier.

PHILIPPE TAUTOU - Merci de faire passer cette délibération. Ce projet est important. L'INRA y travaille depuis déjà quelques temps.

Le miscanthus est un rhizome. Il nécessite beaucoup d'eau, mais uniquement pendant les trois premières années d'implantation. Ensuite, l'arrosage naturel devient suffisant.

Il ne dépollue pas tout à fait, à la différence du sorgo qui peut dépolluer les terrains. Le miscanthus a pour effet de stabiliser la pollution et d'éviter qu'elle passe dans les nappes phréatiques. Si la culture du sorgo avait été développée, il aurait fallu faire quelque chose de la plante gorgée de pollution. Dans le cas du miscanthus, la pollution diminuera sur le long terme. Or la pollution est venue des effluents du SIAB pendant des décennies. Il serait donc intéressant de réfléchir à la manière dont le SIAB pourrait contribuer à arroser ces champs.

Cette plante fait l'objet d'une expérience sur 50 hectares dans la boucle de Chanteloup-les-Vignes. Elle contribue à la revalorisation des paysages de Chanteloup-les-Vignes, Andrésy, et de tout le secteur.

Il est intéressant que l'INRA intervienne dans le projet. Cet institut travaille actuellement à la possibilité de semer des graines de miscanthus, son rhizome étant difficile à planter. Il s'agirait d'une avancée considérable. Il semble important que nous contribuions à ce projet, qui constituera sans doute un biais de développement extrêmement puissant.

MICHEL VIGNIER - J'ai souvenir d'un fort engouement pour le biocarburant sur les terres en jachère. Cette mode s'est finalement révélée être un fiasco. Or je constate qu'il est prévu de modifier le miscanthus. Je suis bien sûr favorable à la recherche, mais n'oubliez pas qu'il est toujours difficile de se séparer du rhizome du liseron. Le changement de la culture du miscanthus en rhizome risque de poser quelques problèmes. Je m'inquiète quant à l'extension future de la plante.

M. LE PRESIDENT – L'absence de réversibilité de la culture pourrait effectivement poser problème.

PHILIPPE TAUTOU - Je précise qu'il ne s'agit pas d'une plante invasive.

Le Conseil général adopte la délibération 5-3926 à l'unanimité.

***Programme d'équipement et entretien des forêts départementales et domaniales.
Subvention 2013 au CODERANDO***

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* - Les forêts représentent 70 000 hectares dans notre département, dont 2 830 hectares sont des espaces naturels et 2 432 hectares sont des forêts soumises au régime forestier.

La gestion de ces massifs a été confiée à l'Office National des Forêts conformément au code forestier.

L'objectif principal de la convention cadre qui lie l'ONF au département est l'ouverture au public et la gestion durable des forêts domaniales. Cette convention a été adoptée par l'Assemblée départementale le 28 mai 2010.

Il vous est proposé d'accorder à l'ONF une subvention de 560 000 euros, conformément à la convention, pour l'ouverture au public et la gestion durable des forêts domaniales. La déclinaison de ces actions ainsi que la liste des lieux d'intervention figurent dans les annexes 1 à 4 jointes à la délibération.

L'ONF a sollicité une adaptation du programme d'équipement 2012 des forêts domaniales, approuvé par délibération du 23 mars 2012, concernant la mise en œuvre de panneaux d'information et d'abris pour la forêt de Port-Royal et du schéma de desserte pour la forêt de Fausses-Reposes. Le changement demandé ramènerait la subvention allouée de 200 000 euros à 196 963 euros. Ces modifications sont détaillées en annexe 5 de la délibération. Ce programme se substitue à celui voté en mars 2012.

S'agissant des forêts départementales, plusieurs modifications sont proposées. Il est demandé de faire apparaître le logo du Département sur les équipements subventionnés, avec la mention « forêt départementale ».

Il s'agit aussi d'adopter le programme d'équipement 2013 pour un montant de 270 000 euros, pour l'année 2013. Ces moyens seront consacrés essentiellement à l'entretien et l'équipement de ces forêts départementales. Ces programmes sont détaillés dans les annexes 6 et 7 de la délibération.

Par ailleurs, le programme d'entretien 2013 des forêts départementales représente une dépense prévisionnelle de 360 000 euros.

L'ONF s'est vu confier le suivi cynégétique ainsi que la régulation de la population de sangliers et de chevreuils dans les forêts départementales. Le détail des actions qui seront menées par l'ONF est listé en annexe, en particulier les prélèvements et le concours de la FICEVY. Le coût de cette activité de chasse s'élèvera au total à 20 878 euros, pour une recette des loyers de chasse estimée à 35 000 euros. Cette action sera bénéficiaire pour le Département.

Il est proposé ensuite de renouveler l'adhésion pour les années 2013 à 2017 pour l'ensemble des forêts départementales disposant d'un plan d'aménagement à l'Association de certification forestière interrégionale dite PEFC. L'engagement pour cette adhésion s'élève à 322 euros par an, sur cinq ans.

Enfin, cette délibération propose de renouveler la subvention au CODERANDO 78, à hauteur de 6 806 euros, pour le balisage et l'entretien courant des chemins pédestres.

Ce rapport a reçu un avis favorable unanime des commissions réglementaires concernées.

M. LE PRESIDENT – Merci d'avoir rappelé notre souci d'ouvrir ces espaces au public, ce qui nécessite un appui financier, l'ONF ne disposant plus des mêmes moyens que par le passé.

Le Conseil général adopte la délibération 5-3927 à l'unanimité.

Résidences sociales et étudiantes. Subventions : résidence sociale à Rambouillet et résidences étudiantes à Montigny-le-Bretonneux et Vélizy-Villacoublay

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* - La commune de Rambouillet souhaite la réalisation d'une résidence sociale pour jeunes travailleurs. Ce projet vient compléter l'offre existante de 18 logements d'insertion pour les moins de 30 ans et celui d'une maison-relais de 29 places, en cours de réalisation.

Le projet prévoit 27 T2 de 46 m² en moyenne et 1 T1 bis de 39 m² permettant d'offrir 55 places pour 28 logements.

Le montant de la redevance varie de 590 euros à 663 euros maximum par mois, selon la surface du logement. Les résidents peuvent percevoir l'Aide Personnalisée au Logement (APL), selon leur niveau de ressources.

Conformément au règlement départemental, une convention tripartite entre le bénéficiaire de la subvention, le gestionnaire et le Conseil général porte sur un engagement à étudier en priorité les candidatures de jeunes agents du Département (moins de 30 ans) transmises par le Conseil général.

Le projet étant conforme au règlement du Département, il est proposé d'attribuer à la SEMIR (Société d'Economie Mixte Immobilière de Rambouillet) une subvention maximale de 137 500 euros, correspondant à une aide forfaitaire de 2 500 euros par place créée, pour la réalisation de ces 55 places en résidence sociale pour jeunes travailleurs.

En ce qui concerne la commune de Montigny-le-Bretonneux, dans le cadre de l'aménagement du futur quartier du Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines, en cours de réalisation sur le territoire de Montigny-le-Bretonneux, une résidence étudiante est prévue pour répondre aux besoins identifiés au sein de l'agglomération.

Le projet prévoit 280 T1 de 19 m² en moyenne et 20 T2 de 28 m² en moyenne, dont 4 pouvant accueillir 2 personnes, soit 304 places pour 300 logements.

Le montant du loyer hors charges varie de 200 euros à 300 euros maximum en moyenne par mois, selon la surface du logement. Les résidents peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), selon leur niveau de ressources.

Le projet étant conforme au règlement du Département, il est proposé d'attribuer à la SA HLM EFIDIS une subvention maximale de 760 000 euros, correspondant à une aide forfaitaire de 2 500 euros par place créée, pour la réalisation de ces 304 places

Enfin, la commune de Vélizy-Villacoublay accueille un Institut Universitaire de Technologie (IUT) rattaché à l'Université Versailles-Saint-Quentin. Cet institut rassemble actuellement plus d'un millier d'étudiants et connaît une phase de développement.

La SA HLM Interprofessionnelle de la Région Parisienne (IRP) s'est associée au promoteur Kaufman&Broad pour élaborer un nouveau projet de résidence étudiante. Cette nouvelle offre tient compte des besoins induits par le développement de nouveaux diplômés au sein de l'IUT mais aussi des besoins non satisfaits des étudiants fréquentant le site de l'université à Versailles.

Le projet prévoit 131 T1 de 18 m² en moyenne et 16 T1 bis de 24 m² en moyenne.

Le projet étant conforme au règlement du Département, il est proposé d'attribuer à la SA HLM IRP une subvention maximale de 545 000 euros, correspondant à une aide forfaitaire de 2 500 euros par place créée, pour la réalisation de 218 places en résidence étudiante.

Ce rapport a reçu un avis unanimement favorable de la commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

M. LE PRESIDENT – 2 819 places ont effectivement été réalisées à ce jour depuis la mise en œuvre du dispositif. 1 196 places sont en cours de réalisation, pour un total de 4 000 places au final. Le montant de l'engagement financier du département dépasse les 11 millions d'euros. Je remercie les élus de participer à la couverture des logements étudiants. Il est important que les communes continuent à bénéficier de ce dispositif du Conseil général, qui a pleinement rempli son rôle.

Le Conseil général adopte la délibération 5-3935 à l'unanimité.

Contrats de développement de l'offre résidentielle. Soldes des CDOR de Freneuse et d'Ecquevilly

HERVE PLANCHENAUT - A Freneuse, Les objectifs du Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR) 2009-2011 ont été dépassés à la fin de l'année 2012, avec une année de prorogation du contrat.

Au 31 décembre 2012, 212 logements ont été créés, dont un minimum de 37 % de logements à caractère social, répondant aux objectifs initiaux.

En application du règlement du CDOR, l'aide d'origine peut être abondée de 260 000 euros. Il est donc proposé de clore le CDOR de Freneuse avec une aide à la construction d'un montant de 1 480 000 euros.

S'agissant d'Ecqueville, l'annexe du CDOR signé en 2007 comportait une erreur de rédaction. Il y est fait mention d'une moyenne annuelle de 35 logements entre 2000 et 2004, alors que cette moyenne était de 29. Il est proposé de corriger l'annexe en conséquence, en précisant que cette modification est sans incidence financière, car la réalisation effective des logements à Ecqueville n'a de toute façon pas permis d'atteindre l'aide prévisionnelle initiale. La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a rendu un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 6-3909 à l'unanimité.

Politique départementale d'aide alimentaire au bénéfice des plus démunis

M. LE PRESIDENT – Cette délibération s'ajoute au dispositif qui accorde 1,55 million d'euros sous forme de bons de secours alimentaires et de chèques multiservices. Je précise que l'enveloppe de 400 000 euros est une enveloppe de départ. Elle est fournie à titre indicatif.

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* - Son montant est également supérieur au montant du dispositif antérieur.

Il s'agit de relancer une campagne d'attribution de subvention, pour l'ensemble des associations qui interviennent dans le domaine de l'aide alimentaire. Comme vous le savez, nous ne sommes pas épargnés par la crise, qui touche notamment les plus fragiles. Le taux de chômage est en outre passé de 5,2 % en 2008 à 7 % au troisième trimestre 2012. Une baisse du programme d'aide européen aux plus démunis est par ailleurs attendue, notamment s'agissant d'aide alimentaire

Il existe deux dispositifs dans les Yvelines. Le premier porte sur les bons de secours alimentaires et les chèques multiservices, qui sont versés à hauteur de 1,65 million d'euros. Environ 7 000 familles sont concernées par ces distributions.

Le second dispositif concerne le partenariat avec les associations locales d'aide alimentaire. C'est sur ce second dispositif que le Président a demandé de conduire une réflexion globale. Il s'agirait de mettre en place un partenariat plus complémentaire et plus efficient avec les associations locales. Je rappelle à ce propos qu'il s'agit d'une aide facultative, dans un contexte un peu particulier.

Une liste indicative d'associations qui sont des acteurs locaux importants a été recensée. Cette liste est encore non contractuelle.

Il se trouve tout d'abord des associations nationales, avec qui nous poursuivrons notre travail : la Croix-Rouge, Les Resto du Cœur, le Secours Catholique et le Secours Populaire à hauteur de 35 000 euros et la Banque Alimentaire, à hauteur de 8 000 euros.

Des associations locales sont également concernées, sur la base de la population présente dans chaque secteur d'intervention et de la précarité de ces populations. Le critère appliqué ici est le nombre de bénéficiaires de la CAF situés sous le seuil de pauvreté. Sur la base de ces calculs, chaque association recevra une subvention de 0,5 centime d'euro par habitant du bassin et de

2,5 euros par personne située sous le seuil de pauvreté. La somme totale est plafonnée à 15 000 euros. Les associations concernées seront invitées à déposer un dossier de demande de subvention. Le budget prévisionnel est estimé à ce jour à 400 000 euros. Il pourrait évoluer à la hausse. Il correspond à environ 400 000 repas.

Un Comité de suivi sera constitué et une réunion d'évaluation du dispositif se tiendra en fin d'année, afin de le modifier le cas échéant. Il pourrait être adapté au périmètre des besoins locaux. Les associations interviennent en effet parfois de façon élargie, au-delà des villes où elles sont localisées. Enfin, le dispositif pourrait également être revu en fonction des modalités de calcul, sur la base d'informations d'activité fournies par les associations partenaires.

Ce dispositif a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

MICHEL VIGNIER - Nous pouvons nous féliciter de nos échanges, car ce dossier a bien avancé. Les représentants du Secours Populaire se réjouissent du geste du Département. Même si certaines associations ont par le passé souhaité ne pas demander de subvention, toute aide est aujourd'hui la bienvenue, notamment du fait du retrait de l'Europe. Il est très bénéfique de faire participer plusieurs intervenants, afin de bien couvrir le département.

Je crains au demeurant que nous constituions un mécanisme un peu compliqué pour les associations locales. Prenons l'exemple d'une personne sortant de prison qui se rendrait à l'espace territorial. Elle serait alors envoyée à l'épicerie sociale, où certains critères s'appliquent. Il faudra que cette personne soumette un dossier complet pour recevoir un paquet de pâtes. C'est pour cette raison qu'un certain nombre d'associations donnent des denrées à toute personne qui se présenterait et qui aurait faim. D'autres demandent que des critères stricts soient respectés. Or, des critères ne peuvent pas réellement s'appliquer pour une personne qui a faim. Il faut certes être rigoureux, mais il faut aussi savoir sortir de la logique économique de la société, qui est de moins en moins une logique humaine. Dans les domaines de la santé ou du social, il faut savoir s'adapter, sans rigorisme. Sinon, des personnes de bonne foi risquent d'être exclues.

Je pense en outre que les services de certaines associations ne correspondent pas aux attendus. Certaines associations proposent des vestiaires. D'autres n'organisent des soupes populaires qu'à certains moments. Il faut que les associations retenues distribuent de l'aide alimentaire de manière régulière, dans une logique humaine claire. Reprenons l'exemple de la personne sortant de prison, qui m'a été soumis. Son interlocuteur lui a finalement donné un peu d'argent pour qu'elle puisse acheter un paquet de pâtes.

GHISLAIN FOURNIER - Nous ne choisissons pas seuls les critères des seuils de pauvreté. Ils permettent justement aux personnes qui ne sont pas recensées par les services d'action sociale d'être aidées. Ces critères redonnent précisément de la souplesse au dispositif.

JEAN-MICHEL GOURDON - Je m'associe aux remerciements exprimés quant à la mise en place de ce dispositif. Le débat porte aujourd'hui ses fruits, et les sommes décidées sont élevées. Il est tout particulièrement signifiant aujourd'hui, compte tenu du prolongement de la crise.

L'action menée dans les épiceries sociales est une action de distribution alimentaire, mais aussi de relations humaines. Ce lien maintenu avec les familles en difficulté est fondamental. Par ailleurs, les associations interviennent sur prescription des services sociaux et accueillent aussi des stagiaires du

permis de conduire, comme l'a prévu le Conseil général. Or il arrive bien souvent que les stagiaires reviennent ensuite fréquenter les associations, après avoir obtenu leur permis.

Je m'interroge ensuite sur les critères d'attribution, notamment le versement de 0,5 centime par habitant et le plafond de 15 000 euros. Or, les associations concernées interviennent souvent dans des communes de 18 000 personnes ou plus, seuil à partir duquel s'applique le plafond de 15 000 euros. En définitive, l'application de la subvention additionnelle de 2,5 euros par personne en difficulté perd de son sens. La subvention ne dépend finalement plus du nombre d'habitants et est égale pour tous.

GHISLAIN FOURNIER - Nous avons fixé ce seuil en sachant que certaines villes toucheraient moins de 15 000 euros, Saint-Germain ou Chatou par exemple. Ainsi, les sommes pourront être réattribuées aux associations et les plafonds modifiés, au bénéfice de celles affichant davantage de besoins. Cet affinage sera engagé en fin d'année.

ISMAÏLA WANE - Il a été rappelé que l'aide était facultative et j'en remercie le Département. Je souscris aux propos de Michel. Je note en effet une hausse de la précarité, notamment une hausse des impayés de loyer. Il s'agit d'un phénomène récent. Le nombre de personnes en difficulté risque malheureusement d'augmenter, ce qui est assez préoccupant.

Vous avez indiqué que l'aide serait modulable et pourrait être augmentée, en fonction du nombre de bénéficiaires. Qu'en est-il réellement, sachant qu'il est indiqué que la somme de 400 000 euros, votée en décembre 2012, ne serait pas augmentée par des crédits supplémentaires ?

GHISLAIN FOURNIER - Le Président a souligné que cette somme pouvait évoluer, en fonction de la demande et des éventuelles modifications des critères et des seuils. Je ne peux vous en dire davantage. Il nous fallait fixer une somme de départ.

M. LE PRESIDENT – Ne débattons pas ici de l'application concrète du dispositif.

ALEXANDRE JOLY - Mon collègue a distingué les institutions très connues des petites associations. Il est vrai avant tout que leur philosophie à toutes repose sur le contact humain. Toutes ont été constituées pour mutualiser les efforts, et ce dispositif permettra aussi bien d'aider les personnes qui viennent régulièrement que celles qui n'osent pas venir. La performance ne pourra que progresser. Je comprends certes la volonté de vigilance, mais les associations doivent plutôt être jugées individuellement.

OLIVIER DE LA FAIRE - Je soutiens moi aussi cette disposition, mais peut-être pourrions-nous aussi utiliser les ressources du département, les lycées agricoles pouvant valoriser les produits agricoles. Peut-être serait-il également envisageable de proposer des actions de réinsertion via les outils techniques de ces lycées. Les invendus pourraient notamment être retraités dans ce cas.

M. LE PRESIDENT – Cette piste est intéressante.

ISMAÏLA WANE - Je voterai en faveur de ce dispositif formidable. Néanmoins, en prenant comme référence le constat de la hausse de la précarité, sans doute la somme de départ aurait-elle pu être plus élevée.

M. LE PRESIDENT – Je retiens tout particulièrement vos félicitations, sachant que c'est lors de la Commission permanente que nous avons évoqué ce projet la première fois.

Les personnes en grande précarité seront de plus en plus nombreuses. En outre, l'Europe réduira ses aides alimentaires. J'ai donc souhaité que nous fassions le point et que nous nous tournions vers des associations qui ne bénéficiaient pas de notre soutien, notamment le Secours Populaire et le Secours Catholique, qui interviendront à côté de la Croix-Rouge, des Restos du Cœur et de la Banque Alimentaire.

Rappelons en outre que ce dispositif reste axé autour de l'aide alimentaire. Nous nous adapterons aussi aux besoins des associations. Je tiens à nous créer une forme d'obligation à ce niveau, car leurs besoins rejoignent les besoins des Yvelinois.

Il faudra également engager un contrôle, sachant qu'il s'agit de fonds publics. Isabelle Grenier s'en chargera via le fonds social.

Il faudra apporter des réponses rapides et adaptées aux besoins, et nous nous adapterons à ces besoins. C'est la première fois que nous prenons une délibération de cette nature.

Le Conseil général adopte la délibération 4-3889 à l'unanimité.

Contrat social de Territoire de Buchelay / Maignanville 2013-2015

MICHEL VIGNIER, *rapporteur* - C'est la première fois qu'un contrat d'objectifs et de moyens est fixé pour deux villes. Ces contrats d'objectifs et de moyens apportent une plus grande visibilité sur la conduite des missions d'action sociale et médicosociale sur le territoire.

Ce contrat de territoire repose sur plusieurs axes :

- renforcer le soutien à la parentalité pour permettre une implication plus importante et plus appropriée des parents dans leur action éducative ;
- appréhender les besoins des 10-15 ans et adapter l'offre de service en direction de la jeunesse ;
- favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans ;
- renforcer les liens intergénérationnels et prévenir l'isolement des personnes âgées ;
- favoriser la mixité sociale et l'intégration des nouvelles populations, notamment par le biais de la culture et du sport.

Le coût global du contrat de Buchelay-Maignanville pour les années 2013-2015 s'élève à 155 650 euros.

Le montant de la participation du Département au titre du contrat pour les 3 années est de 55 755 euros représentant 35,8 % du coût des actions.

Le montant de la participation de la commune de Buchelay au titre du contrat pour les 3 années est de 53 923 euros, représentant 34,6 % du coût des actions, et celui de la commune de Maignanville est de 45 972 euros, soit 29,5 % du coût des actions.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a rendu un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-3923 à l'unanimité.

ANDRE SYLVESTRE - Je remercie l'assemblée pour ce vote au nom des deux communes.

Association « Le Lien Yvelinois » - renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens 2013/2014

PHILIPPE BRILLAULT, *rapporteur* - En 1980, le Conseil général des Yvelines a engagé une première action permettant d'offrir un toit aux Yvelinois en précarité. Une association loi 1901 a ensuite été créée en 1986, Le Lien Yvelinois.

J'ai découvert cette association de l'intérieur, en lien avec les conseillers généraux qui représentent le Conseil général dans cette association : André Sylvestre, Pierre Fond, Jean-François Raynal et Ghislain Fournier.

Le Président de cette association la gère de façon ferme. Son personnel est très impliqué et de grande qualité. Nous avons par ailleurs échangé sur la nécessité d'accompagner l'action de l'association et de la mettre en conformité avec les dispositions qui guident la proposition soumise pour les années 2013-2014.

Le dernier contrat d'objectifs signé entre le Conseil général et l'association a porté sur plusieurs points. Le premier est l'accès au logement. Il repose sur un accès à des hôtels et à des locations, pour une courte durée.

Le second outil est l'usage de chalets. Il consiste à placer des mobiles homes sur des terrains municipaux. Les terrains sont acquis à l'association puis rétrocédés à la commune. Nous en avons compté jusqu'à onze. Il s'en trouve sept aujourd'hui. Cet outil devrait être abandonné dans le projet présenté, d'un commun accord.

L'outil le plus important est la collaboration avec les bailleurs sociaux, l'association devenant alors locataire de logements auprès des bailleurs sociaux, avec la capacité de sous-louer auprès des personnes. Ce système permet de maîtriser tant l'attribution que la durée, sur le principe du bail glissant. Les maires et moi-même appelons souvent ce système les « baux passerelles ». Il permet d'aider des personnes en difficulté de logement ou en difficulté financière. Ces logements concernent principalement des familles avec enfants, mais surtout des familles monoparentales. 101 des 586 demandes déposées en 2009 ont reçu satisfaction, ainsi que 81 des 361 demandes déposées en 2010 et 106 des 455 demandes déposées en 2011. Il convient par ailleurs de faire varier les usagers, par exemple en transférant la sous-location à la location.

L'association joue un rôle d'accompagnement social, en partenariat avec les acteurs sociaux. L'Etat a mis en place une nouvelle mesure dans ce sens, l'ABDL (l'accompagnement vers et dans le logement). De la même manière qu'avec le PFI, un dispositif plus régional pourrait également se mettre en place.

L'association propose également un système d'accès aux soins. Or, il est apparu qu'un certain nombre de bénéficiaires de l'association bénéficiaient d'une mutuelle, ce qui n'a pas forcément été remis en cause par la CMU, mise en place en 1999, et l'acquisition complémentaire de santé, lancée en 2006. A juste titre, le Conseil général s'est interrogé sur la pertinence d'une dépense aussi importante dans les mutuelles. Une transition sur deux ans a donc été décidée.

Pour 2013-2014, la somme globale de 1 832 655 euros est ventilée en deux sommes : 363 000 de FSL et le reste (1 469 655 euros) situé en dehors du FSL. Cette seconde somme serait l'engagement financier du Conseil général auprès du Lien Yvelinois pour que cette association poursuive son action.

A l'heure actuelle, cette association nécessite d'évoluer par rapport à la couverture santé, comme indiqué, mais surtout dans le domaine du logement. Sachant que chaque commune et la préfecture disposent d'affectations par quotas, peut-être cette association pourrait-elle être utilisée comme un outil de mutualisation entre les communes du recours à ces logements, que j'appellerai logements passerelles.

Il est en tout cas très important de reconnaître les réalisations de cette association et de l'aider à évoluer, pour la réussite de ses actions futures.

Sur ces propositions la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

ANDRE SYLVESTRE - Nous voterons favorablement à cette délibération et ce rapport. Il est extrêmement important d'aider Le Lien Yvelinois. Cette association, créée en 1986 sous le nom de SOS Yvelines, est devenu Le Lien Yvelinois en 1989, à l'initiative de Louis Vassout et Pierre Duprès, conseillers généraux.

La durée prévue pour le contrat est de deux ans, ce que nous regrettons, car cette durée remet en cause le travail de négociation.

Par ailleurs, je ne vous rejoins pas tout à fait sur le dispositif de chalets. Il permet aux petites communes de s'impliquer dans l'aide aux défavorisés. Il serait intéressant de le revoir et de ne pas l'abandonner.

Enfin, il a été fait mention des nouveaux dispositifs de mutuelle. Je pense qu'il n'est pas tout à fait exact de considérer que les dispositifs existants pourraient remplir le même rôle que les intervenants mutualistes. J'espère qu'une autre solution pourra être trouvée.

Il faudra avant tout surveiller le montage, en précisant le coût réel et le complément fourni par le FSE.

Chaque année, les conseillers sociaux fournissent d'importants efforts. Ainsi, Le Lien Yvelinois a depuis sa création relogé 2 500 ménages.

M. LE PRESIDENT – Cette action est manifestement exemplaire. Je remercie les administrateurs et Philippe Brillault pour leur engagement au sein du Lien Yvelinois.

Je demanderai aux administrateurs de ne pas participer au vote, à savoir à Jean-François Raynal, Ghislain Fournier, Philippe Brillault, André Sylvestre et à Pierre Fond.

Le Conseil général adopte la délibération 4-3928 à l'unanimité des votes. (cinq administrateurs ne prenant pas part au vote).

Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la communauté d'agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines. Avenant à la convention triennale 2011-2013

DANIEL LEVEL, *rapporteur* - Une partie de l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), a été déléguée à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Cette décision s'est formalisée par une convention triennale couvrant la période 2011/2013.

L'évaluation des années 2011 et 2012 me conduit à proposer un élargissement du public éligible au dispositif d'accompagnement par le PLIE. Alors que 80 personnes bénéficiaires du RSA pouvaient bénéficier de cet accompagnement, seulement 58 en 2011 et 51 au 1^{er} novembre 2012 ont été suivies.

En conséquence, il vous est proposé de définir le public comme suit : personnes isolées et couples sans enfant, ou en charge d'enfant de plus de 18 ans, et d'allonger la durée d'accompagnement maximum à 24 mois (au lieu de 18 mois), conformément aux orientations générales du PLIE, sans incidence financière sur la participation du Département.

L'ensemble des autres articles de la convention restent inchangés.

Les commissions réglementaires concernées ont rendu des avis favorable unanime et conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-3929 à l'unanimité.

Contrat d'objectifs et de moyens pour le fonctionnement de la crèche adaptée « Les Bambins » de Trappes

DANIEL LEVEL, *suppléant*, JEANINE MARY, *rapporteur* - Cette crèche adaptée se situe dans le même lieu que l'extension du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Versailles, géré par le Centre Hospitalier de Versailles.

Par une délibération du 26 mars 2010, le Conseil général a mis en place un contrat d'objectifs et de moyens pour le fonctionnement de la crèche adaptée, pour la période 2010-2012. Une subvention annuelle de 200 000 euros a été versée.

Après plus de trois ans de fonctionnement, nous constatons au vu du public accueilli, de la typologie de handicap et de la prise en charge de celui-ci par l'équipe encadrante, que la crèche relève plus d'un établissement social et médicosocial que d'un établissement d'accueil de jeunes enfants.

Confrontée à de multiples difficultés, le 1er février 2013, l'Association a fait part au Département de sa décision de fermer l'établissement au 30 juin 2013. Le coût des licenciements du personnel intervenant dans la structure a été estimé par l'Association à 104 000 euros.

Il est proposé d'approuver le nouveau contrat d'objectifs et de moyens pour accompagner la fin de cette structure, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013, entre le Département et l'Association pour le fonctionnement de la crèche adaptée de Trappes. Une subvention de 200 000 euros correspondant à une contribution au titre du fonctionnement jusqu'à sa fermeture et à la prise en charge des licenciements du personnel sera versée.

Je souhaite rassurer l'instance s'agissant des quelques enfants pris en charge (cet établissement n'ayant jamais connu de fonctionnement complet). Une orientation a été prise pour leur accueil dans les structures communales. Le service proposé aux familles n'est donc pas interrompu.

M. LE PRESIDENT – Toute notre action est conduite en étroite coopération avec les parents. Il est normal que nous consentions à un effort, dans le cadre de la fin des contrats du personnel.

Les Commissions réglementaires concernées ont émis sur ces propositions un avis favorable unanime et un avis conforme.

MICHEL VIGNIER - La fermeture d'institutions suscite toujours des difficultés. En tout cas, il semble compréhensible de ne pas maintenir le service s'il n'est pas rendu. Nous nous sommes montrés attentifs à l'accompagnement des familles et des enfants, qui devraient rejoindre des structures adaptées. Le devenir des personnels a également été suivi de près. Nous voterons favorablement, même si nous estimons que le Département devrait se montrer particulièrement attentif à traiter les difficultés des enfants en bas âge.

Le Conseil général adopte la délibération 4-3932 à l'unanimité.

Aide départementale exceptionnelle pour le développement du service numérique innovant du musée de la toile de Jouy à Jouy-en-Josas

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* - Il s'agit d'attribuer une aide exceptionnelle à l'association des Amis du musée de la Toile de Jouy pour son projet numérique. La Toile de Jouy est née en 1760, créée par Christophe-Philippe Oberkampf. Elle est devenue au début du XIX^{ème} siècle l'une des principales entreprises de France par le nombre d'employés et la qualité de ses toiles.

Ce musée municipal est classé musée de France et rassemble plus de 7 000 pièces concernant la Toile de Jouy.

Ce service numérique vise à faire connaître la Toile de Jouy aux niveaux techniques, artistiques, industriels et historiques.

Le budget total du projet s'élève à 107 000 euros. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 38 000 euros à l'association pour ce développement numérique.

Une convention sera conclue avec le Département, selon les documents joints en annexe de la délibération.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie au nom de Marie-Hélène Aubert, qui sera heureuse de vous présenter cette application quand elle sera opérationnelle.

Le Conseil général adopte la délibération 3-3657 à l'unanimité.

Conclusion avec l'Etat d'un « Contrat Territoire Lecture ». Délégation à la Commission permanente

ANDRE SYLVESTRE, *rapporteur* - Le « Contrat Territoire Lecture » relève d'un plan national de soutien à la lecture, auquel notre collectivité peut s'inscrire. Des actions ciblées seront conduites et un schéma départemental sera constitué. Le montant dévolu à ce projet est de 40 000 euros. La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a rendu un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-3907 à l'unanimité.

Fonds Départemental de la Solidarité 2013. Collèges publics, établissements internationaux et collèges privés sous contrat d'association. Année scolaire 2012/2013

PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* - Il s'agit d'abonder traditionnellement le fonds de l'Etat, à hauteur de 50 %. Le montant concerné atteint 185 503 euros cette année. Il est en progression par rapport à l'année dernière. Nous abonderons chacun des collèges qui recevra la somme allouée par l'Etat. La liste de ces collèges se trouve en annexe.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-3916 à l'unanimité.

Contrats aidés exerçant des fonctions ouvrières et de service dans les collèges et établissements internationaux – Convention entre le Département et le Lycée mutualisateur « Jules Vernes » de Sartrouville

JOËL DESJARDINS, *rapporteur* - Il existe deux types de contrats aidés dans les collèges, ceux relevant du contrat unique d'insertion, géré par le Département, et ceux pour lesquels l'établissement est employeur. C'était auparavant le lycée Simone Veil qui en assurait la gestion. Le Ministère a décidé de la transférer au Lycée Jules Vernes. Il s'agit donc de signer une nouvelle convention avec ce lycée. La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a rendu un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-3921 à l'unanimité.

Mise en œuvre d'un réseau privé pour les collèges des Yvelines

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* - Ce projet a été lancé en partenariat avec l'académie de Versailles. Ce projet entre dans sa phase de développement général, pour un achèvement prévu à la fin de l'année 2013.

Cette convention a pour but de déterminer les responsabilités et engagements des différentes parties, en décrivant les éléments essentiels suivants :

- la définition des modalités techniques de la solution ;
- la définition des modalités pratiques de déploiement ;
- la définition des modalités de gestion des incidents de fonctionnement.

La technique employée est appelée MPLS.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-3936 à l'unanimité.

Collège « Maryse Bastié » à Vélizy-Villacoublay. Autorisation de signer un protocole d'accord transactionnel avec la société « SCREG Ile-de-France » et son assureur en vue d'indemniser le Département suite à des désordres causés à la galerie couverte extérieure du collège

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* - Un fort coup de vent de mai 2007 a causé des arrachages de toiture au collège Maryse Bastié. Divers échanges ont suivi entre les services du Département, les entreprises et les experts, et la justice a tranché. Le préjudice du Département a été estimé à 26 000 euros. Nous proposons au Président de signer le projet de transaction à l'amiable avec la société SCREG Ile-de-France. La commission Equipement a rendu un avis unanimement favorable et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je note que la procédure aura pris six ans.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3899 à l'unanimité.

Route Départementale n°321 sur la commune de Chatou. Déclassement du domaine public départemental de la RD321 entre les PR 8+845 et 9+942 en vue de son classement dans la voirie communale

MICHEL VIALAY, *rapporteur* - La route départementale n°321 est interrompue par une voie ferrée supportant une ligne de RER. De fait, elle se trouve donc en impasse et supporte partiellement la place Maurice Berteaux, aménagée en espace piétonnier par la commune, avec l'accord du Département. Il y a lieu à présent de la déclasser, afin de la classer dans le domaine public communal.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3899 à l'unanimité.

Programme 2013 d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental

JEAN-MARIE TETART, *rapporteur* - Il s'agit d'un exercice régulier, conduit chaque année, au cours duquel nous constatons les réalisations. Ces réalisations s'étalent toujours sur un certain nombre d'années, car les opérations du programme ne s'achèvent que quatre à cinq ans plus tard.

Il est question ce jour de l'achèvement d'opérations engagées à partir de 2007. Certaines datent de 2012 et ont pu être honorées cette année, en particulier une autorisation de programme de 3,5 millions d'euros affectés à la sécurité routière. 2,5 millions d'euros de crédits de paiement lui ont aussi été attribués.

Les travaux sont des travaux de mini-giratoires ou de chicanes et sont généralement localisés en dehors des agglomérations. C'est aussi via ce programme que nous aidons la prévention routière à acheter du matériel, par exemple du matériel de simulation.

Trois nouvelles opérations sont proposées, à Guyancourt, Houdan et Triel-sur-Seine.

Une opération de réaménagement du carrefour RD 173 x avenue de Normandie (VC), place du Bel Air à Versailles et au Chesnay, vous est également soumise.

Enfin, nous avons réinscrit les autorisations de programmes correspondants et soumis une requête de subventions à la région, pour les nouvelles opérations. Les commissions réglementaires concernées ont rendu un avis favorable unanime et conforme.

PHILIPPE BRILLAUT - Merci d'avoir repris le dossier Versailles-Le Chesnay. Un rendez-vous est à prévoir pour étudier l'avancée de la tranche Ouest.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3905 à l'unanimité.

Programme 2013 d'aménagement de liaisons douces sur routes départementales hors agglomération

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* - L'année 2012 s'est soldée par un programme d'investissement de 2,5 millions d'euros et le solde de 2012 a été repris. Les crédits ont permis la poursuite des travaux de la RD 76, prévus au programme 2011.

Les travaux prévus au programme 2012 portent sur la piste cyclable de la RD 185 à Versailles et le jalonnement de la véloroute Paris Londres.

Deux opérations de liaisons douces sont proposées au titre du programme 2013 :

- le jalonnement du chemin de Seine et de la véloroute Paris – Le Mont-Saint-Michel, pour 300 000 euros ;
- la création d'un aménagement pour piétons et cycles le long de la RD 48 entre Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine, pour 2 900 000 euros.

Il est également prévu au titre de l'année 2013 de poursuivre la réalisation des opérations de programme antérieures :

- la création d'une piste cyclable le long de la RD 912 entre Bazainville et Maulette ;
- la création d'un cheminement piéton le long de la RD 386 à Louveciennes ;
- la création d'une piste cyclable le long de la RD 203 à Conflans-Sainte-Honorine ;
- la création de pistes cyclables le long de la RD 446 à Jouy-en-Josas ;
- la création de bandes cyclables le long de la RD 149 à Longvilliers ;
- la création d'une piste cyclable le long de la RD 190 entre Juziers et Gargenville.

Il est prévu en 2013 de réaliser, dans le cadre des programmes votés de 2010 à 2012, 8 810 mètres d'aménagements cyclables.

Enfin, il est proposé de poursuivre les études des projets suivants :

- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 14 entre Flins et les Mureaux ;
- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 43 entre Ecqueville et les Mureaux ;
- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 161 entre Rennemoulin et Villepreux ;
- la création de pistes cyclables le long de la RD 157 à Saint-Germain-en-Laye.

Sur le dossier présenté la Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je note qu'un programme important d'une valeur de 2,9 millions d'euros est en cours entre Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine. Il s'agit d'une opération de grande importance.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3906 à l'unanimité.

Modalités de vente de l'ancienne sous-préfecture de Mantes-la-Jolie située 42, rue de Lorraine

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* - Ce dossier vous est présenté à nouveau, car il manquait certains éléments. Il est monté en partenariat avec la commune de Mantes-la-Jolie et la SEM (Société d'Economie Mixte) des Yvelines.

Il s'agit d'aménager un filot constitué d'une parcelle appartenant au Département, d'une parcelle détenue par la commune et de deux parcelles de propriétaires privés. Il se situe au niveau de deux rues importantes, la rue de la République et la rue de la Lorraine, dans le centre de Mantes, près du complexe cinématographique.

Cet filot sera aménagé par plus de 150 logements constructibles, une surface dédiée au commerce et un hôtel. Nous savons bien que cette zone, la Vallée de Seine et le Nord-Est du département, se trouvent en déficit de capacité hôtelière. Il s'agira d'un hôtel trois étoiles. Il a été inclus dans le cahier des charges que le promoteur qui réalisera cet ouvrage conservera le bâtiment, qui est l'ancienne résidence du sous-préfet.

Le projet a été conçu en plan masse et une décomposition a été réalisée, sur la base d'une estimation de 2,5 millions d'euros. Une déductibilité des équipements publics est à venir, en particulier pour la traversante. Elle devait être à la charge des promoteurs, mais cette estimation n'a pas encore été effectuée. Elle n'est donc pas mentionnée dans les documents. Elle devrait s'élever à 1,475 million d'euros, pour parvenir au final à une somme de 700 000 euros à verser, notre parcelle représentant 90 % de la future partie publique.

Le prorata favorable reviendra en partie dans l'escarcelle du Département, à hauteur de 15 %, en fonction du chiffre d'affaires de l'opération, qui n'est encore qu'estimé. Ce taux de 15 % renvoie à l'assiette foncière de la propriété, qui correspond à un coût de 15 %.

M. LE PRESIDENT – Ces informations ont rassuré la commission Equipement, qui a approuvé le projet à l'unanimité. La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL - Il a été présenté par le Directeur de la DPIC et le Directeur d'Yvelines 78.

MICHEL VIALAY - Je vous remercie. Ce projet rejoint trois buts du Département : la construction de logements, le développement du commerce en centre-ville et le renforcement de l'hôtellerie dans le Nord-Ouest, où le déficit en la matière est élevé.

Je tiens également à souligner la préservation du patrimoine que ce projet permettra. La jolie maison du sous-préfet sera désormais rendue à la collectivité, sous la forme d'un hôtel. Sans la SEM, nous n'aurions pas pu réaliser cette opération. Je l'en remercie.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3942 à l'unanimité.

Garantie départementale d'emprunt au profit de l'association « Avenir APEI » pour le déménagement du centre d'accueil de jour (CAJ) et de l'antenne du SAIS de Guyancourt à Saint-Cyr l'Ecole

OLIVIER DELAPORTE, *rapporteur* - Il s'agit de répondre à une demande de garantie d'emprunt exprimée par l'association Avenir APEI en vue de regrouper un centre d'accueil de jour à Fontenay-le-Fleury et un service d'accompagnement et d'insertion sociale (SAIS) à Guyancourt. L'objectif recherché est la mutualisation des moyens. Compte tenu du coût de l'opération, l'association demande une garantie d'emprunt de 1,424 million d'euros.

La commission des Finances et des Affaires générales a rendu un avis unanimement favorable.

Le Conseil général adopte la délibération 1-3890 à l'unanimité.

Transfert des garanties départementales d'emprunt accordées aux associations « Aidera » et « Le Clair Bois » au profit de l'association « Autisme en Yvelines »

LAURENT RICHARD - Il s'agit de transférer une garantie, qui a tout d'abord été accordée en 2002 à l'association « Aidera », pour la construction d'un IEM à Carrières-sous-Poissy. Une seconde garantie a ensuite été accordée à l'association « Le Clair Bois », pour la mise aux normes d'hygiène et sécurité d'un foyer de vie de la résidence pour personnes handicapées mentales vieillissantes située aux Alluets-le-Roi.

En 2011, ces deux associations ont décidé d'apporter leurs actifs et leurs établissements à l'association « Autisme en Yvelines ». Il s'agit de faire suivre la garantie de deux prêts, l'un de 1,6 million d'euros qui avait été accordé pour l'IEM et l'autre de 590 000 euros, au Crédit coopératif.

Les comptes des associations ont été analysés par la Trésorerie générale, qui a accueilli favorablement le projet.

La commission des Finances et des Affaires générales a rendu un avis unanimement favorable.

Le Conseil général adopte la délibération 1-3895 à l'unanimité.

Garantie départementale d'emprunt au profit de la SA d'HLM « OSICA » pour une opération de construction de 79 logements sociaux à la ZAC « du Levant » à Fontenay-le-Fleury

JEAN-LOUIS BARTH, *rapporteur* - Il s'agit d'apporter une garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, pour un emprunt de 4 196 626 euros.

Le prêt principal s'élève à 4 080 507 euros et porte sur une durée de quarante ans, à un taux d'intérêt variable indexé sur le Livret A (2,85 %).

Le second prêt s'élève à 116 119 euros et porte aussi sur une durée de cinquante ans, avec le même taux d'intérêt. Cette opération permettra à la commune de Fontenay-le-Fleury d'atteindre l'objectif du CDOR qui avait été signé en 2007. La commission des Finances et des Affaires générales a rendu un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 1-3918 à l'unanimité.

Garantie départementale d'emprunt au profit de la SA d'HLM « LOGIREP » pour la réhabilitation de 546 logements sur la commune de Carrières-sous-Poissy

JEAN-LOUIS BARTH, *rapporteur* - Il s'agit de la remise en état d'un ensemble très dégradé sur le bâti extérieur. Le projet vise à améliorer l'isolation intérieure et à ravalier les façades. Le budget de 2 885 293 euros est financé par un prêt de la Caisse des dépôts et consignations. Le taux d'intérêt s'élève à 2,85 %, pour une durée maximale de vingt ans. La commission des Finances et des Affaires générales a rendu un avis favorable unanime.

Le Conseil général adopte la délibération 1-3920 à l'unanimité.

Fiscalité départementale pour l'année 2013. Vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

M. LE PRESIDENT – Comme annoncé, nous n'augmentons pas ce taux.

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur*- Ce dossier est par définition un dossier politique. Il consiste à confirmer les discussions qui se sont tenues durant l'élaboration du budget et à établir le taux de taxe foncière. Pour rappel, nous ne percevons plus que la taxe foncière, qui représente seulement 18 % de nos revenus.

A part dans les Hauts-de-Seine où le taux est plus bas que dans les Yvelines, tous les départements de la région Ile-de-France pratiquaient en 2012 des taux plus élevés : Seine-et-Marne : 15,7 % ; Essonne : 12,7 % ; Seine-Saint-Denis : 14 % ; Val-de-Marne : 12,2 % ; Val d'Oise : 13,2 %. Je précise qu'il s'agit des taux de l'année 2012, car nous n'avons pas connaissance des taux 2013 définitifs. Néanmoins, notre sondage nous laisse présager que ces taux n'évolueront pas.

M. LE PRESIDENT – Notons également que l'impact sur les recettes reste faible.

MAURICE SOLIGNAC - Je précise que nous avons touché l'augmentation des bases physiques et que ces montants correspondent à nos prévisions.

Le Conseil général adopte la délibération 1-3922 à l'unanimité des votes. Abstention de vote du groupe des élus de gauche.

Programme d'accès à l'emploi titulaire dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de résorption de l'emploi précaire prévu par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* - Il s'agit de la 35^{ème} loi sur le dossier. Il est prévu de mettre en place le dispositif permettant de transformer des CDD en CDI ou des CDD en postes de titulaire dans l'année à venir. Le nombre d'agents concernés est de 135. Un amendement qui vous a été remis corrige le chiffre de 134 présenté à l'origine. Cet amendement a reçu un avis favorable du CTP. Chaque cas a été étudié de façon individuel et chaque agent informé. La commission des Finances et des Affaires générales a rendu un avis favorable à l'unanimité. L'impact financier de cette mesure s'élève à 277 000 euros, dont 6 000 euros correspondent à l'organisation des entretiens individuels avec le CIJ. Le solde porte sur la prime de titularisation de ces différentes personnes.

M. LE PRESIDENT – Il convient également de prendre en compte la création d'un poste d'attaché supplémentaire au plan d'accès à l'emploi titulaire, qui s'avère nécessaire afin de permettre à l'agent qui l'occupe, lequel remplit les conditions d'ancienneté requises, de bénéficier du dispositif, si sa demande de naturalisation aboutit favorablement avant le 31 décembre 2013.

Je souhaite que nous ajoutions ce poste d'attaché supplémentaire, car cette personne a toutes les chances de voir sa demande de naturalisation aboutir.

82 postes seraient donc à ouvrir en 2013, dont 26 postes d'attachés, pour un total de 279 000 euros.

Le projet d'amendement est adopté.

Le Conseil général adopte la délibération 1-3931 ainsi amendée à l'unanimité.

DANIEL LEVEL - Je tiens à souligner la finesse de travail de la DRH dans l'individualisation des dossiers, qui a permis de tenir les délais particulièrement courts.

Garantie par le Département des emprunts de la SEM « Yvelines Aménagement » dans le cadre de ses opérations d'aménagement

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* - Il s'agit de garanties d'emprunt qui seraient données par le Département à notre SEM Yvelines Aménagement. Cette délibération est aussi l'occasion de dresser un bilan de notre SEM départementale, qui a été créée en novembre 2009 à l'initiative du Président.

Le bilan d'activité de l'année 2012 est rappelé dans le projet de délibération. En 2012 ont eu lieu deux opérations d'aménagement actuellement en concession, à Rocquencourt et Carrières-sous-Poissy. Elle a en outre remporté plusieurs missions d'études d'aménagement. D'importants échanges avec les élus ont par ailleurs permis de répondre à un certain nombre d'appels d'offres. Enfin, des actions de communication ont été engagées.

Le capital de cette SEM atteint 3 millions d'euros, pour des projets d'exploitation qui ont pratiquement doublé entre 2011 et 2012, pour atteindre un montant prévisionnel de 772 000 euros au titre de l'année 2012. Le résultat n'a toutefois pas correspondu à ce niveau, car le lancement d'une SEM reste toujours assez complexe. Il est prévu d'atteindre une activité à l'équilibre en 2013. La capacité financière de cette SEM devrait être assise à cette date. Les différentes opérations de concession engagées permettent généralement d'amortir les besoins de financement. Pour l'heure, les projets restent encore limités, ce qui a pu générer des problèmes de trésorerie et de financement. Peut-être devra-t-elle souscrire à des emprunts pour financer ces décalages de trésorerie. De tels emprunts pourraient également être nécessaires pour répondre à des appels d'offres, car la solidité financière apparaît comme un critère important dans ce cadre. Il convient également de tenir compte du fait que certains concurrents de la SEM affichent une solidité financière très importante. Il ne faudrait pas qu'elle soit pénalisée dans ses réponses.

Tout emprunt crée nécessairement une forme de risque. Les opérations susceptibles d'être financées par emprunt sont donc toujours spécifiées et autorisées par le Conseil d'administration de la SEM et le Comité d'investissement et de risque. Tous ces points sont sous contrôle, y compris de la part du Département, qui reçoit l'ensemble des comptes et intervient dans la gestion, via des administrateurs communs. Pour ces différentes raisons, les risques resteront limités. La commission des Finances et des Affaires générales a rendu un avis favorable à l'unanimité ainsi que la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit d'apporter une aide à cette jeune SEM, pour qu'elle intervienne face à des groupes d'envergure comme Vinci ou Bouygues. Les choix politiques viendront ensuite.

Je me félicite qu'une plaquette vous ait été remise, car cette SEM, qui est une SEM de proximité, réalise un excellent travail. Sa première opération, lancée à Rocquencourt, est très intéressante. Jean-François pourrait vous en présenter les détails. Il ne tarit pas d'éloges sur la qualité du travail de cette SEM.

Les administrateurs Maurice Solignac, Jean-François Raynal, Jean-François Bel, Jacques Saint-Amaux, Michel Vignier et Philippe Tautou ne participeront pas au vote.

Enfin, je vous ferai parvenir avant la prochaine séance le montant total des emprunts garantis par le Département. Sachez que nous sommes l'un des départements de la région Ile-de-France qui a apporté le moins de garanties de financement.

OLIVIER DELAPORTE - La garantie d'emprunt a été évoquée en commission des Finances et des Affaires générales. Il semble important de fixer des règles précises de fonctionnement. En effet, certaines communes participent à hauteur de 50 % et d'autres pas du tout.

M. LE PRESIDENT – Des règles existent s'agissant du logement social. Nous vous apporterons des précisions à ce sujet. Il apparaît une constante en ce qui concerne les associations qui accueillent des personnes handicapées : nous sommes les seuls à les garantir. Pour les autres, la répartition s'effectue pour moitié entre la collectivité et le Département.

JEAN-MICHEL GOURDON - Cette garantie d'emploi s'accompagnent-elles de réservations ?

M. LE PRESIDENT – Oui. Un montant de 10 % de réservations est versé.

Le Conseil général adopte la délibération 1-3933 à l'unanimité des votes. Six administrateurs ne prenant pas part au vote.

Systèmes d'information. Protocole transactionnel avec la société INFO DB relatif à la résiliation du marché DSI 2009-634

LAURENT RICHARD, *rapporteur* - Cette délibération porte sur la décision prise en mai 2009 de doter la MDPH et la PAPH d'un progiciel de gestion. Ce marché a été remporté par la société INFO DB. La somme totale dépensée atteint 339 000 euros.

Les besoins de la collectivité ont évolué depuis 2009. Ce progiciel apparaît finalement peu adapté à la refonte du système d'information, ce qui motive l'arrêt de ce progiciel. Un appel d'offres est en cours.

Le protocole soumis vise à résilier le marché en question, à permettre le paiement des factures en attente (à hauteur de 85 240 euros) et d'indemniser la société Info DB pour les frais de suivi de projet engagés depuis mi-2011 (à hauteur de 24 201 euros).

Le protocole vise enfin à éteindre tout litige relatif à l'exécution ou au paiement du solde du marché qui pourrait être lancé par l'une ou l'autre des parties.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la commission des Finances et des Affaires générales.

Le Conseil général adopte la délibération 1-3934 à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

Prochaine séance : vendredi 26 avril 2013 à 9 heures 30.

La Secrétaire :
Fanny ERVERA.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

Communication des marchés notifiés entre le 10 février 2013 et le 24 mars 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Politique : A03 Mobilité déplacement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-547-00	RD 906 - Fourniture et pose de glissières mixtes à Cernay-la-Ville	3 mois	89 950,00
2012-406-00	Renforcements sur Ouvrages d'Art - RD 190 Poissy et Carrières-sous-Poissy - barrières pour piétons	1 mois	83 180,00
		somme :	173 130,00 €

Politique : A08 Promotion et rayonnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-711-00	Territoires en projet 2013	6 mois	15 000,00
2013-75-00	Fourniture de sacoches intissées	3 mois	6 185,00
2013-698-00	Maintenance évolutive du site YVELINES.FR et des sites Wordpress	2 ans	194 000,00
		somme :	215 185,00 €

Politique : C03 Formation des jeunes

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-402-00	BREVAL Collège les nénuphars - Mission de CT pour la réhabilitation du collège	4 ans	16 775,00
2012-703-00	Feucherolles/Collège Jean Monnet/Réfection complète de la chaufferie/MOE	8 mois	8 500,00
2012-93-00	Rambouillet / Collège Le Rondeau / Installation d'une alarme incendie,etc / Contrôle technique	3 ans	1 885,00
		somme :	27 160,00 €

Politique : C05 Culture et patrimoine

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-120-00	Fourniture et pose d'un système de protection rapprochée des oeuvres d'art contre le vol	6 mois	36 881,04
2013-25-00	Transport et accrochage d'oeuvres pour l'exposition Mme Elisabeth entre cour et campagne	1 an	24 322,59
		somme :	61 203,63 €

Politique : D03 Moyens de fonctionnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-213-00	Nettoyage de locaux 21-23 rue du Refuge à Versailles	2 ans	38 600,38
2012-677-00	Location de bâtiments provisoires pour les services du département des Yvelines	3 ans	150 000,00
2013-130-00	Achat d'un système embarqué permettant d'analyser le comportement des conducteurs	6 mois	6 623,00
2013-145-00	Entretien spécifique de mobilier et tapis	1 an	6 252,00
2013-55-00	Fourniture et remplacement de batterie sur onduleur 30 kva et d'un onduleur 10 kva	1 mois	3 797,00
2012-663-00	Versailles/hôtel du Département/Travaux de mise en oeuvre d'une gestion technique des bâtiments	3 ans	127 680,00
2013-121-00	Branchement de 51 sites (bâtiments administratifs, habitations ou musées) sur le centre de télésurveillance	4 ans	15 000,00
		somme :	347 952,38 €

SOMMAIRE

Communications de Monsieur le Président du Conseil général.....	1
Adoption de comptes rendus analytiques	2
Politique Eco-Département	2
La trame verte et le paysage	3
Appel à projets « le bois : avenir de la construction et de la réhabilitation des bâtiments »	11
Rencontre en Yvelines 2013 pour des territoires en projet. Convention de financement	14
Parc du « Peuple de l’Herbe » à Carrières-sous-Poissy. Convention entre le Conseil général et les bénéficiaires du projet LIFE+ Seine City Park. Demande de subvention à l’Agence de l’eau Seine Normandie	14
Avis du Département sur le schéma régional de cohérence écologique	15
Projets structurants d’implantation économique. Adhésion à l’association « Biomis G3 ».....	16
Programme d’équipement et entretien des forêts départementales et domaniales. Subvention 2013 au CODERANDO	17
Résidences sociales et étudiantes. Subventions : résidence sociale à Rambouillet et résidences étudiantes à Montigny-le-Bretonneux et Vélizy-Villacoublay.....	18
Contrats de développement de l’offre résidentielle. Soldes des CDOR de Freneuse et d’Ecquevilly	19
Politique départementale d’aide alimentaire au bénéfice des plus démunis	20
Contrat social de Territoire de Buchelay / Magnanville 2013-2015	23
Association « Le Lien Yvelinois » - renouvellement du contrat d’objectifs et de moyens 2013/2014.....	24
Plan local pour l’insertion et l’emploi (PLIE) de la communauté d’agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines. Avenant à la convention triennale 2011-2013	26
Contrat d’objectifs et de moyens pour le fonctionnement de la crèche adaptée « Les Bambins » de Trappes	26
Aide départementale exceptionnelle pour le développement du service numérique innovant du musée de la toile de Jouy à Jouy-en-Josas	27
Conclusion avec l’Etat d’un « Contrat Territoire Lecture ». Délégation à la Commission permanente	28
Fonds Départemental de la Solidarité 2013. Collèges publics, établissements internationaux et collèges privés sous contrat d’association. Année scolaire 2012/2013	28
Contrats aidés exerçant des fonctions ouvrières et de service dans les collèges et établissement internationaux – Convention entre le Département et le Lucée mutualisateur « Jules Vernes » de Sartrouville	28
Mise en œuvre d’un réseau privé pour les collèges des Yvelines.....	29
Collège « Maryse Bastié » à Vélizy-Villacoublay. Autorisation de signer un protocole d’accord transactionnel avec la société « SCREG Ile-de-France » et son assureur en vue d’indemniser le Département suite à des désordres causés à la galerie couverte extérieure du collège	29
Route Départementale n°321 sur la commune de Chatou. Déclassement du domaine public départemental de la RD321 entre les PR 8+845 et 9+942 en vue de son classement dans la voirie communale	29
Programme 2013 d’amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental	30
Programme 2013 d’aménagement de liaisons douces sur routes départementales hors agglomération.....	30
Modalités de vente de l’ancienne sous-préfecture de Mantes-la-Jolie située 42, rue de Lorraine.....	31

Garantie départementale d'emprunt au profit de l'association « Avenir APEI » pour le déménagement du centre d'accueil de jour (CAJ) et de l'antenne du SAIS de Guyancourt à Saint-Cyr l'Ecole	32
Transfert des garanties départementales d'emprunt accordées aux associations « Aidera » et « Le Clair Bois » au profit de l'association « Autisme en Yvelines »	32
Garantie départementale d'emprunt au profit de la SA d'HLM « OSICA » pour une opération de construction de 79 logements sociaux à la ZAC « du Levant » à Fontenay-le-Fleury	33
Garantie départementale d'emprunt au profit de la SA d'HLM « LOGIREP » pour la réhabilitation de 546 logements sur la commune de Carrières-sous-Poissy	33
Fiscalité départementale pour l'année 2013. Vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties	33
Programme d'accès à l'emploi titulaire dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de résorption de l'emploi précaire prévu par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.....	34
Garantie par le Département des emprunts de la SEM « Yvelines Aménagement » dans le cadre de ses opérations d'aménagement.....	35
Systèmes d'information. Protocole transactionnel avec la société INFO DB relatif à la résiliation du marché DSI 2009-634.....	36
Communication des marchés notifiés entre le 10 février 2013 et le 24 mars 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)	37